

2019



ÉTUDE FLUX INTER-MASSIFS

 @CoforAURA www.communesforestieres-aura.org

La Ruche - 256 rue de la République - 73000 CHAMBERY

Tél. 04 79 60 49 05 - auvergnhonealpes@communesforestieres.org

PARTIE 1
CARTE D'IDENTITÉ DES MASSIFS



MINISTÈRE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



FICHE D'IDENTITÉ COMPARATIVE DES MASSIFS

ALPES ET MASSIF CENTRAL



Date:	12 Novembre 2019
Version	5
Préparé par :	Bois Synergies Consultant - ForTeA Consulting

TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION	4
PERIMETRES D'ÉTUDES	5
NOTES METHODOLOGIQUES	7
ABREVIATIONS	10
SOURCE DE DONNÉES	11
A - RESSOURCE FORESTIERE	13
A1 - SURFACE BOISÉE (HECTARES) PAR CATEGORIE DE FORÊT SUR LES MASSIFS	13
A2 - SURFACE FORESTIERE DE PRODUCTION PAR CLASSES D'EXPLOITABILITÉ SUR LES MASSIFS (%)	15
A3 - SURFACE FORESTIERE DE PRODUCTION PAR TYPES DE PROPRIETE SUR LES MASSIFS (%)	16
A4 - POURCENTAGE DE LA SURFACE DE FORÊT CERTIFIÉE PEFC SUR LES MASSIFS (%)	17
A5 - VOLUME DU GISEMENT DE BOIS DE RESINEUX SUR PIED PAR ESSENCE ET DEPARTEMENT SUR LES MASSIFS (MILLIONS M3)	18
B - RECOLTE ET COMMERCIALISATION DE BOIS	20
B1 - VOLUMES DE BOIS EN RESINEUX (M3) RÉCOLTES PAR ESSENCE ET DÉPARTEMENT (2017)	20
B2 - EVOLUTION DES VOLUMES (M3) DE BOIS RÉCOLTÉS PAR ESSENCE SUR LES MASSIFS (2013-2017)	23
B3 - PART DE L'ACCROISSEMENT RECOLTÈ PAR ESSENCE SUR LES MASSIFS (%)	25
B4 - CHIFFRES CLÈS ET EVOLUTION DU NOMBRE D'UNITÉS D'EXPLOITATION FORESTIERE SUR LES MASSIFS (2013-2017)	26
B5 - NOMBRE D'UNITÉS D'EXPLOITATION FORESTIERE EN FRANCE (COMPARATIF 2011-2017)	27
C - PRODUCTION DES SCIAGES	28
C1 - PRODUCTION DE SCIAGES (M3) PAR ESSENCE ET PAR DEPARTEMENT SUR LES MASSIFS (2017)	28
C2 - EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE SCIAGES (M3) SUR LES MASSIFS (2013-2017)	30

C3 - NOMBRE DE SCIERIES ET NOMBRE DE SALARIÉS DANS LE DOMAINE DE LA PREMIÈRE TRANSFORMATION SUR LES MASSIFS (2017)	32
C4 - EVOLUTION DU NOMBRE DE SCIERIES SUR LES MASSIFS (2013-2017)	33
C5 - EVOLUTION DU NOMBRE DE SCIERIES PAR CLASSE DE PRODUCTION DE SCIAGES EN FRANCE (COMPARATIF 2011-2017)	34
C6 - RÉPARTITION DU NOMBRE DE SCIERIES PAR TAILLE SUR LES MASSIFS (2017)	35
C7 - RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DES SCIERIES PAR CLASSE DE PRODUCTION SUR LES MASSIFS (2017)	35
C8 - PART DES SCIERIES (%) AYANT UNE CHAÎNE DE CONTRÔLE CERTIFIÉE PAR DÉPARTEMENT SUR LES MASSIFS (2019)	37
C8 - VOLUME MOYEN DE PRODUCTION DE SCIAGE PAR SALAIRE	38
D CONSTRUCTION	39
D1 - NOMBRE D'ENTREPRISES DE CONSTRUCTION PAR TYPOLOGIE CONSTRUCTIVE	39
1.ANNEXE - INDICATEUR A1 - SURFACE BOISÉE PAR CATEGORIE DE FORÊT PAR DEPARTEMENT	40
2.ANNEXE - INDICATEUR A5 - VOLUME DU GISEMENT DE BOIS DE RESINEUX SUR PIED PAR ESSENCE ET DEPARTEMENT	41
3.ANNEXE - INDICATEUR B1 - VOLUMES DE BOIS EN RESINEUX RÉCOLTES PAR ESSENCE ET DÉPARTEMENT (2017)	42
4.ANNEXE - INDICATEUR C1 - PRODUCTION DE SCIAGES (M3) PAR ESSENCE ET PAR DEPARTEMENT SUR LES MASSIFS (2017)	44
5.ANNEXE - QUESTIONNAIRE EAB ENTREPRISES D'EXPLOITATION FORESTIERE	46
6.ANNEXE - QUESTIONNAIRE EAB ENTREPRISES DE PREMIERE TRANSFORMATION	48

INTRODUCTION

Cette fiche d'identité comparative de la filière forêt-bois entre les territoires du Massif central et des Alpes a été élaborée par les cabinets d'études Bois Synergie Consultant et ForTeA consulting SARL sur commande des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle a l'objectif de dresser une image fine de la structuration de la filière et de ses spécificités dans les deux territoires d'étude afin d'aider la compréhension et l'analyse des flux et appuyer les stratégies de développement des démarches de certification et valorisation du bois local sur les deux massifs.

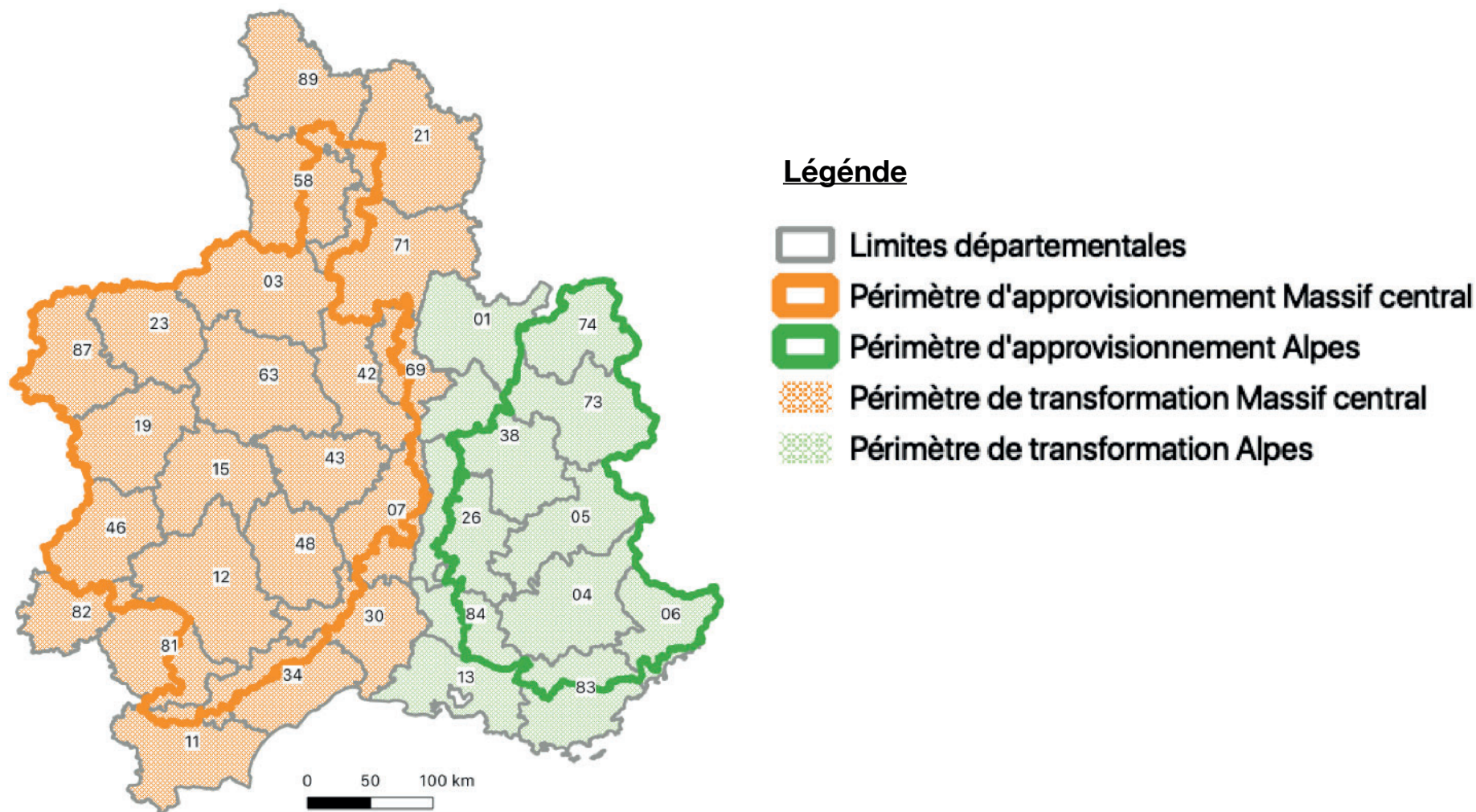
L'étude est structurée selon les quatre domaines suivants:

- Ressource forestière
- Récolte et commercialisation des bois
- Production de sciages
- Construction

Dans chaque chapitre les statistiques thématiques sont comparées entre les deux massifs à l'aide des représentations cartographiques et graphiques. Les thèmes d'étude sont identifiés par un code unique associant la lettre du domaine d'activité et un chiffre progressif. L'essentiel des éléments de similitude et les spécificités est commenté pour chaque thème d'étude en association avec les illustrations de données.

PERIMETRES D'ÉTUDES

Les deux périmètres d'étude sont axés sur les limites de massifs. Les deux massifs se caractérisent par un périmètre d'approvisionnement axé sur les limites administratives communales et un périmètre de transformation axé sur les limites départementales. Les périmètres d'étude concernés sont présentés dans la carte ci-dessous.



Les statistiques disponibles au niveau départementale ont été reconduites au périmètre d'approvisionnement de chaque massif par estimation. Par exemple, pour les départements concernés la surface forestière, le volume de bois sur pied et le volume récolté ont pu être reconduits à la limite du périmètre d'approvisionnement sur la base de la cartographie forestière et de la connaissance des massifs par l'équipe chargée de l'étude. Pour certains indicateurs aucun élément à disposition de l'équipe chargée de l'étude n'a permis de réaliser cette estimation et par conséquent les données représentées dans les cartes et graphiques de l'étude ont été référées à la globalité du territoire départemental (voir note méthodologique)

NOTES METHODOLOGIQUES

Les données représentées dans cette étude sont issues des sources mentionnées dans le tableau du chapitre « Sources de données ». Elles ont été collectées par les deux cabinets chargés de l'étude et par le maître d'ouvrage et élaborées dans les représentations cartographiques et graphiques des chapitres suivants afin de mettre en relief les similitudes et les spécificités des deux massifs sur des thèmes cibles pour les enjeux de valorisation des bois locaux dans les deux territoires.

Dans les points suivants sont présentés les spécificités méthodologiques pour chaque thème objet d'étude:

A. Ressource forestière

A.1. La base de données vectorielle Corine Land Cover des sols ne permet pas de distinguer entre les trois catégories de forêt suivantes : Forêts de feuillus, Forêts de conifères et Forêts mélangées. Elle découpe le territoire en unités cartographiques de 25 hectares. Chaque unité est associée à une catégorie d'occupation du sol. Pour la notion de forêt de production voir A.2.1 ci-dessous.

A.2.

A.2.1. La forêt de production est un terrain de superficie au moins égale à 50 ares et de largeur supérieure ou égale à 20 m où croissent des arbres dont le taux de couvert absolu est au moins égal à 10 % et étant disponible pour la production de bois. Cela signifie que le terrain doit permettre une production de bois sans qu'une autre utilisation ou les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation (réserve intégrale, zone inaccessible, etc.).

A.2.2. L'exploitabilité ⁽¹⁾ est évaluée en fonction des 5 paramètres suivants relevés dans les points d'inventaire: distance de débardage, présence d'itinéraire de débardage, pente maximale de débusquage rencontrée, portance du terrain et degré d'aspérité du terrain.

A.3. La forêt (1) publique comprend les forêts domaniales de l'Etat et celles des différentes collectivités locales. Les forêts privées comprennent les terrains ne relevant pas du régime forestier.

A.4. Le taux de certification est calculé à travers le ratio surface forestière certifiée / surface forestière. Un découpage fin sur la limite d'approvisionnement n'est pas possible pour le paramètre surface forestière certifiée. L'indicateur est donc référé à la globalité du territoire départemental (voir Périmètres d'étude).

A.5. Les volumes du gisement de bois sur pied par essences sont établis pour la forêt de production hors peupleraies. Les résultats ne sont pas significatifs pour les départements 12, 46 et 82.

B. Récolte et commercialisation des bois

B.1. Volumes de bois d'oeuvre récoltés dans le périmètre d'approvisionnement des massifs.

B.2.Idem B.1 Pour cette indicateurs les volumes totaux par département n'ont pas été reconduits à la limite du périmètre d'approvisionnement.

B.3.Cet indicateur a été établi pour les essences les plus significatives pour les deux massifs à travers l'information sur l'accroissement du gisement par essence (A5) et la récolte de bois d'oeuvre (B1) par essence.

B.4. Le nombre d'entreprises d'exploitation forestière comprend les scieries ayant une activité d'exploitation forestière. Un découpage fin sur la limite d'approvisionnement du nombre d'entreprises d'exploitation forestière n'est pas possible. L'indicateur est donc référé à la globalité du territoire départemental (voir Périmètres d'étude).

B.5.

C. Production de sciages

C.1. Volume de la production de sciages (bois construction, menuiserie et emballage) total par les entreprises situées dans le territoire.

C.2. Idem C.1

C.3. Les statistiques à disposition prennent en compte tout type de scierie indépendamment des essences sciées: scieries résineux , feuillus et mixte. Cet indicateur a été établi avec le nombre de scieries ayant un nombre de salariés supérieur ou égal à 2 par estimation et correction des statistiques grâce à la connaissance des entreprises de l'équipe chargée de l'étude. Ceci afin de se rapprocher au plus près de la réalité car dans les statistiques EAB sont comprises aussi les toutes petites unités ayant une production de sciages principalement liée à la consommation interne pour la fabrication de menuiserie ou d'objet en bois. Les statistiques comprennent les scieries spécialisées dans la production de bois de feuillus et de bois d'emballage et il n'est pas possible de distinguer uniquement les scieries spécialisées dans la production de bois de conifères. Les tendances affichées doivent donc être interprétées comme une tendance générale de la branche d'activité.

C.4. Idem Nombre total des unités de première transformation dans les territoires. A la différence de l'indicateur C.3 aucune correction n'a été faite sur les statistiques issues des EAB.

C.5.

C.6. Nombre de scieries par classe de production (volumes de sciages supérieurs ou inférieur à 10 000 m³/an) des entreprises de première transformation sur les territoires. Les statistiques issues des EAB ont été intégrées par l'équipe chargé de l'étude, notamment pour les informations non disponibles à cause du secret statistique.

- C.7. Volumes de la production de sciages par classe de production (volumes de sciages supérieurs ou inférieur à 10 000 m³/an) des entreprises de première transformation sur les territoires. Les statistiques issues des EAB ont été intégrées par l'équipe chargée de l'étude, notamment pour les informations non disponibles à cause du secret statistique
- C.8. Requête du nombre de certificats de chaîne de contrôle des scieries et répartitions par départements.

ABREVIATIONS

EAB : Enquêtes annuelles de Branche, permettant de connaître qualitativement et quantitativement les entreprises nationales d'exploitation forestière et de sciage

IFN : Inventaire Forestier National, désormais rattaché à l'IGN

IGN : Institut Géographique National

FNB : Fédération Nationale du Bois, syndicat regroupant exploitants forestiers et scieurs

CEEB : Centre d'Etude de l'Economie du Bois

CNPF: Centre national de la propriété forestière

ONF : Office National des Forêts

PEFC, FSC, : Organismes de certification de la gestion durable des forêts

Agreste : Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

COFOR : Associations départementales/régionales des Communes Forestières, regroupées au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR)

SOURCE DE DONNÉES

CARTE OU TABLEAU	SOURCE	ANNÉE
A1	Source: Corine Land Cover	2017
A2	IGN - résultats standards pour chaque département administratif métropolitain issus des campagnes d'inventaire des années mentionnées dans la colonne à droite	2009-2013
A3	IGN - Inventaires	2009-2013
A4	IGN - pour la surface forestière dans chaque département et pour la surface forestière certifiée les entités régionales PEFC suivantes: Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne et Occitanie	
A5	IGN - Inventaires	2009-2013
A6	IGN - Inventaires	2009-2013
B1	Enquêtes Annuelles de Branche	2017
B2	Enquêtes Annuelles de Branche	2013-2017
B3	IGN - Inventaires pour l'accroissement et Enquêtes Annuelles de Branche pour la récolte	2017
B4	Enquêtes Annuelles de Branche	2013-2017
B5	Agreste (Graph Agri 2018)	2011-2017
C1	Enquêtes Annuelles de Branche	2017
C2	Enquêtes Annuelles de Branche	2013-2017
C3	Estimations à partir des statistiques INSEE	2017
C4	Enquêtes Annuelles de Branche	2017
C5	Agreste (Graph Agri 2018)	2011-2017
C6	Enquêtes Annuelles de Branche	2017
C7	Enquêtes Annuelles de Branche	2017
C8	Base de données PEFC International (www.pefc.org)	1/4/19

Les principaux indicateurs de cette étude ont été élaborés à partir des données des Enquêtes Annuelles de Branche (EAB). Afin de permettre au lecteur d'apprécier les informations qui sont collectées dans le cadre de ce recensement annuel réalisé par le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation les deux questionnaires d'enquête utilisés pour les entreprise d'exploitation forestière et de première transformation pour le recensement 2018 sont annexés à cette étude.

Des informations et données complémentaires nécessaires pour les comparaisons des massif avec le contexte nationale sont issues des sources suivantes:

- Agreste - 2017
- Observatoire du métier de la scierie - 2019
- FNB - 2019

A - RESSOURCE FORESTIERE

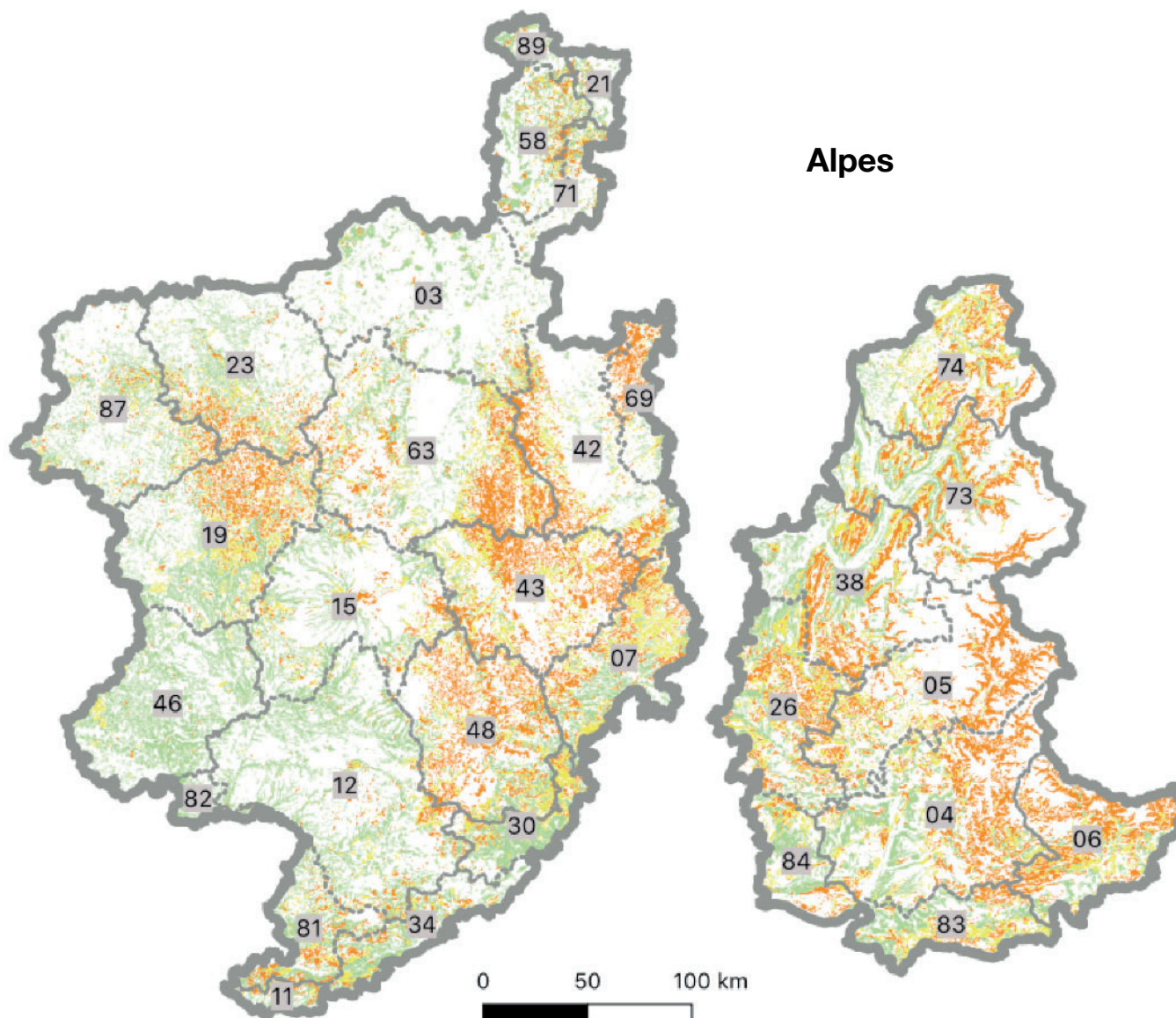
A1 - SURFACE BOISÉE (hectares) PAR CATEGORIE DE FORÊT SUR LES MASSIFS

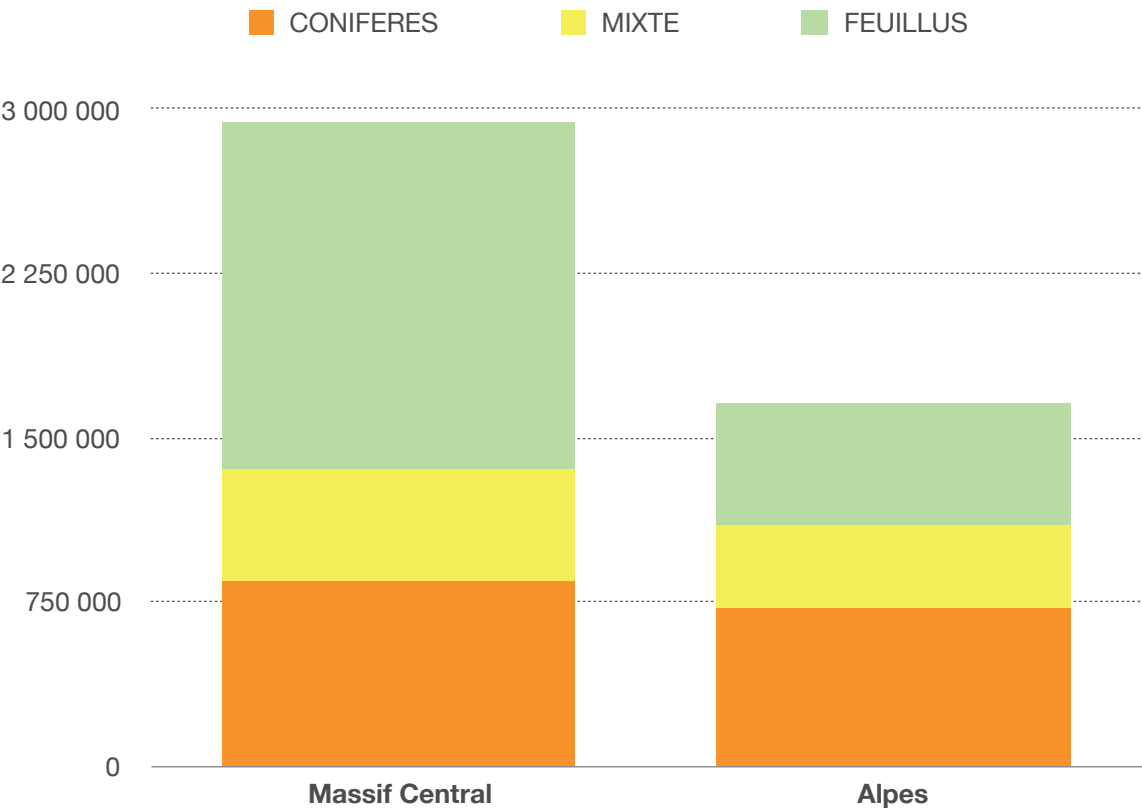
Massif Central

Alpes

Légende

-  Périmètre d'approvisionnement
-  Limites de Département
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Forêts mixtes



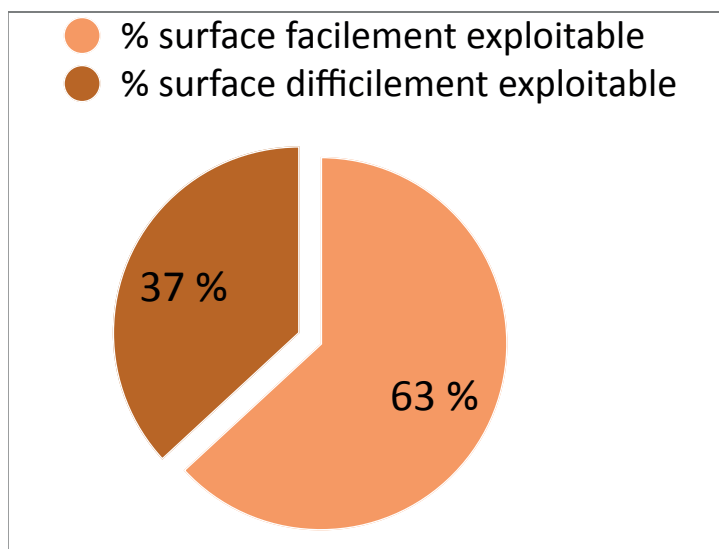
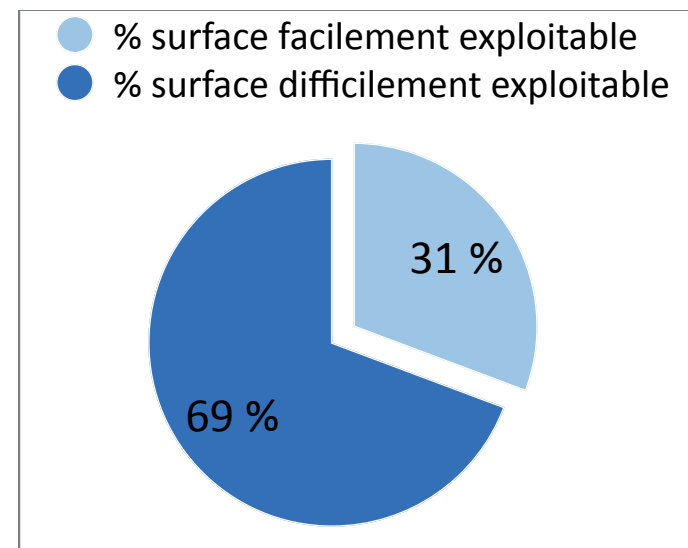


CATEGORIE	SURFACE BOISEE (Ha)	
	Massif Central	Alpes
CONIFERES	838 933	716 459
MIXTE	518 138	378 313
FEUILLUS	1 580 754	558 588
TOTAL	2 937 826	1 653 360

La surface boisée de conifères dans les deux massifs est similaire: environ 838 000 hectares dans le Massif Central et environ 716 000 hectares dans les Alpes. Ces sont les forêts de feuillus et les forêts mixtes qui ont une surface beaucoup plus importante sur le Massif Central.

La ressource forestière de conifères dans les Alpes est diffuse sur l'ensemble du territoire alors que dans le Massif central cette ressource est concentrée à l'Est du territoire, notamment au niveau des départements, 43, 48 et 63, ainsi que sur le Plateau de Millevaches.

La part de forêts de production sur la surface forestière totale dans les deux massifs est similaire.

A2 - SURFACE FORESTIERE DE PRODUCTION PAR CLASSES D'EXPLOITABILITÉ SUR LES MASSIFS (%)**Massif
Central****Alpes**

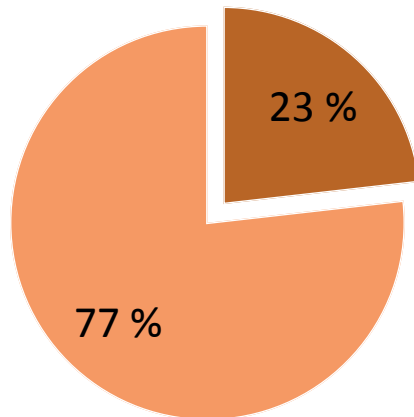
Le niveau d'exploitabilité sur les deux massifs est quasi-inversés. Au niveau du Massif central les 63% de la forêt de production sont facilement exploitables alors que dans les Alpes seulement les 31% de la surface de production appartiennent à cette catégorie.

A3 - SURFACE FORESTIERE DE PRODUCTION PAR TYPES DE PROPRIETE SUR LES MASSIFS (%)

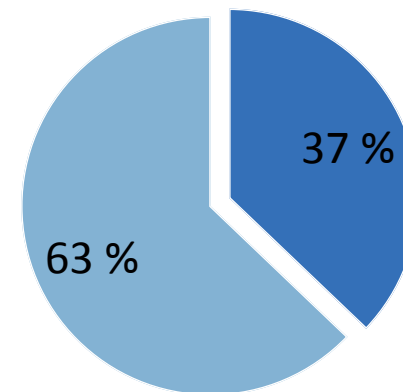
Au niveau du Massif central la forêt de production est essentiellement privée alors que dans les Alpes les 37% de la surface de la forêt de production sont publiques.

Massif Central

- Forêt de production publique %
- Forêt de production privée %

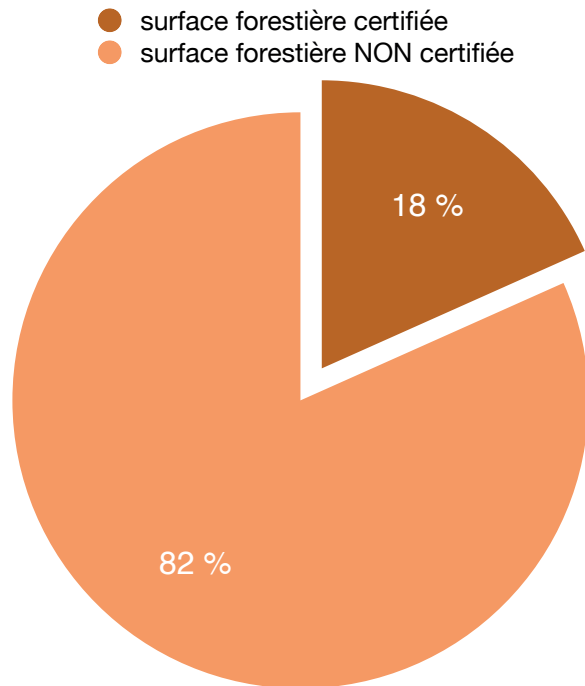
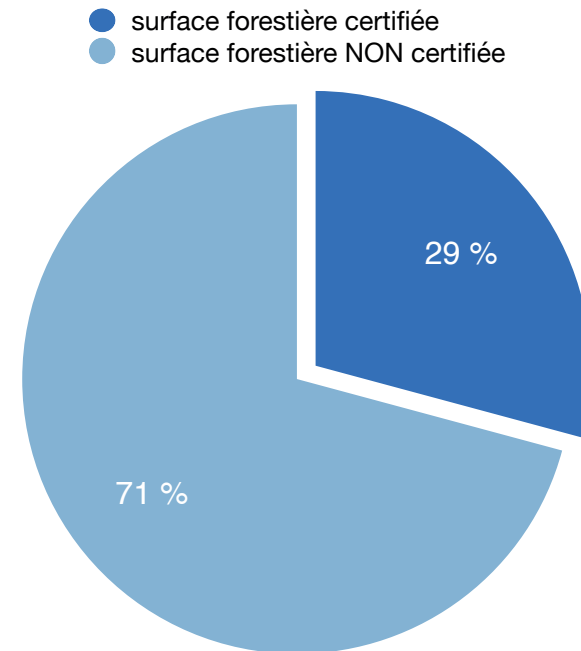
**Alpes**

- Forêt de production publique %
- Forêt de production privée %



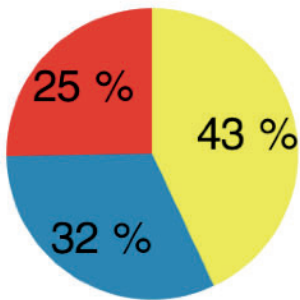
A4 - POURCENTAGE DE LA SURFACE DE FORÊT CERTIFIÉE PEFC SUR LES MASSIFS (%)

Le taux de certification de la ressource forestière sur le Massif Central est la moitié de celui des Alpes. Cet indicateur doit être mis en relation avec les proportions respectives de forêts privées dans le Massif central et dans les Alpes.

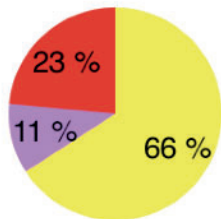
**Massif
central****Alpes**

A5 - VOLUME DU GISEMENT DE BOIS DE RESINEUX SUR PIED PAR ESSENCE ET DEPARTEMENT SUR LES MASSIFS (Millions m³)

Massif central
209 Mm³

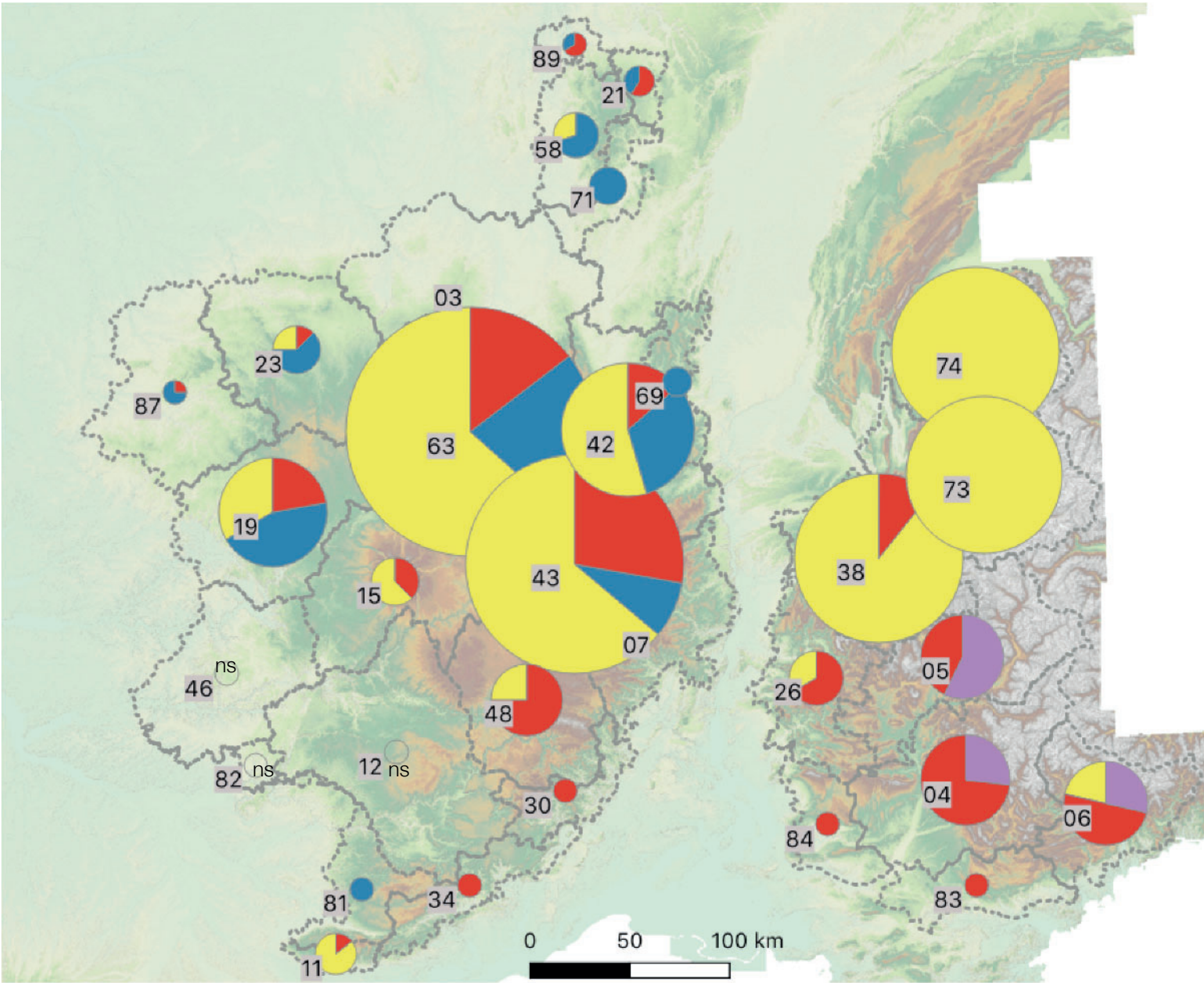


Alpes 150 Mm³



Légende

- Périmètre d'approvisionnement
- - - Limites de Département
- SAPIN-EPICEA
- DOUGLAS
- PIN
- MELEZE

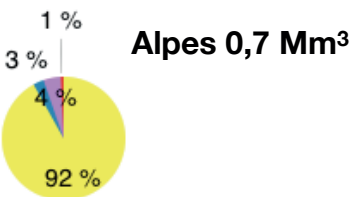
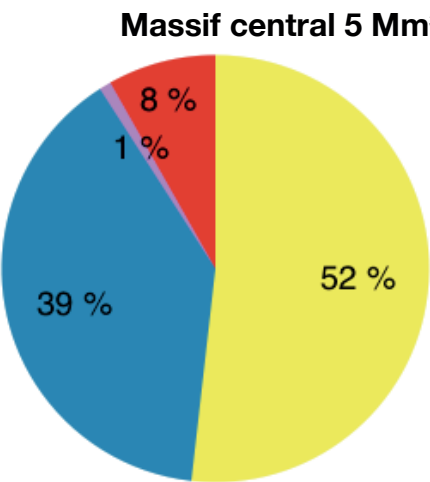


Le douglas est quasi absent dans les Alpes, en revanche il occupe 32% du volume dans le territoire sur le Massif central

Le mélèze représente 11% de la ressource dans les Alpes, sur le Massif central en revanche les volumes ne sont pas significatifs.

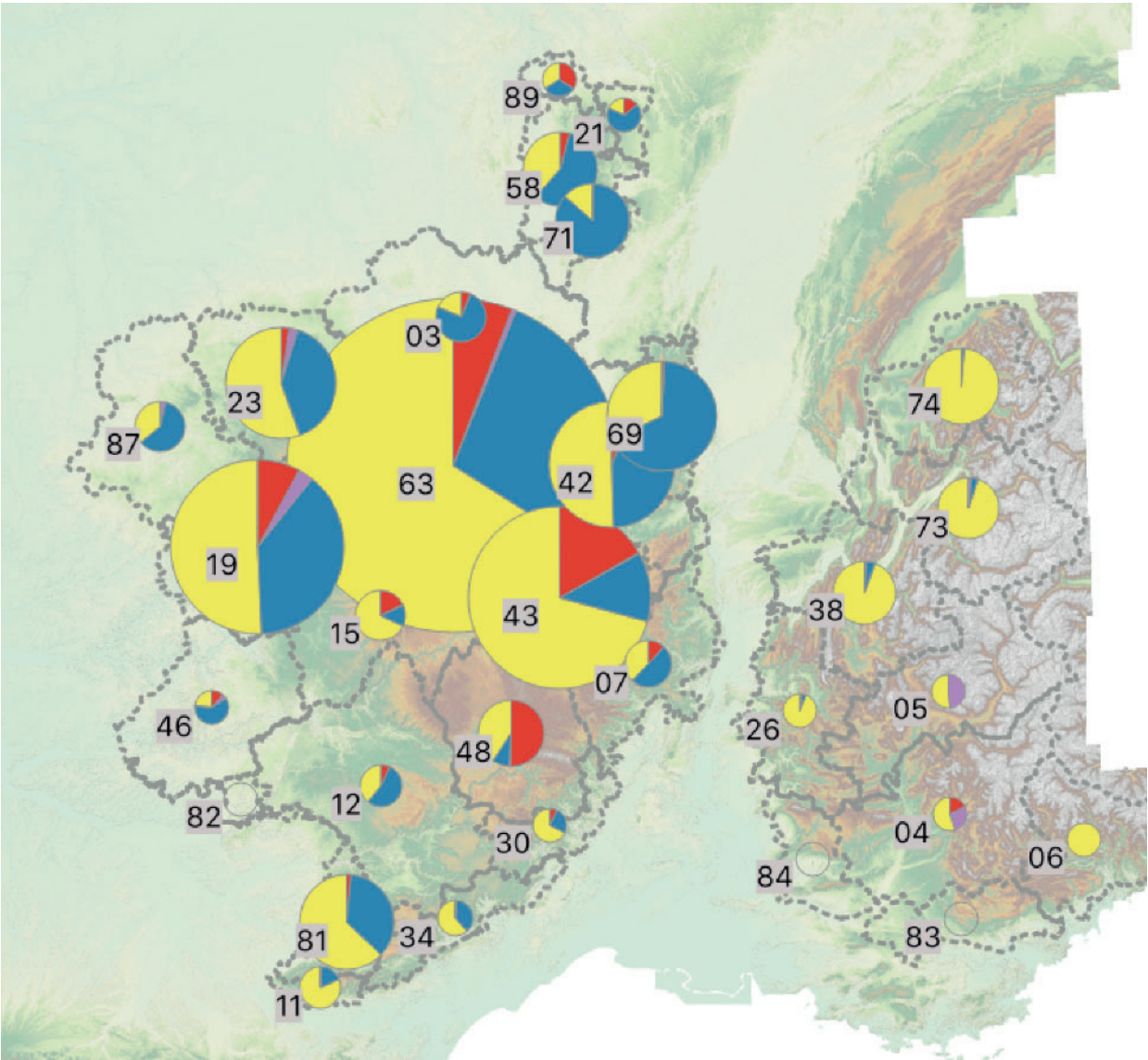
B - RECOLTE ET COMMERCIALISATION DE BOIS

B1 - VOLUMES DE BOIS EN RESINEUX (M³) RÉCOLTES PAR ESSENCE ET DÉPARTEMENT (2017)



Légende

- Périmètre d'approvisionnement
- Limites de Département
- SAPIN-EPICEA
- DOUGLAS
- PIN
- MELEZE



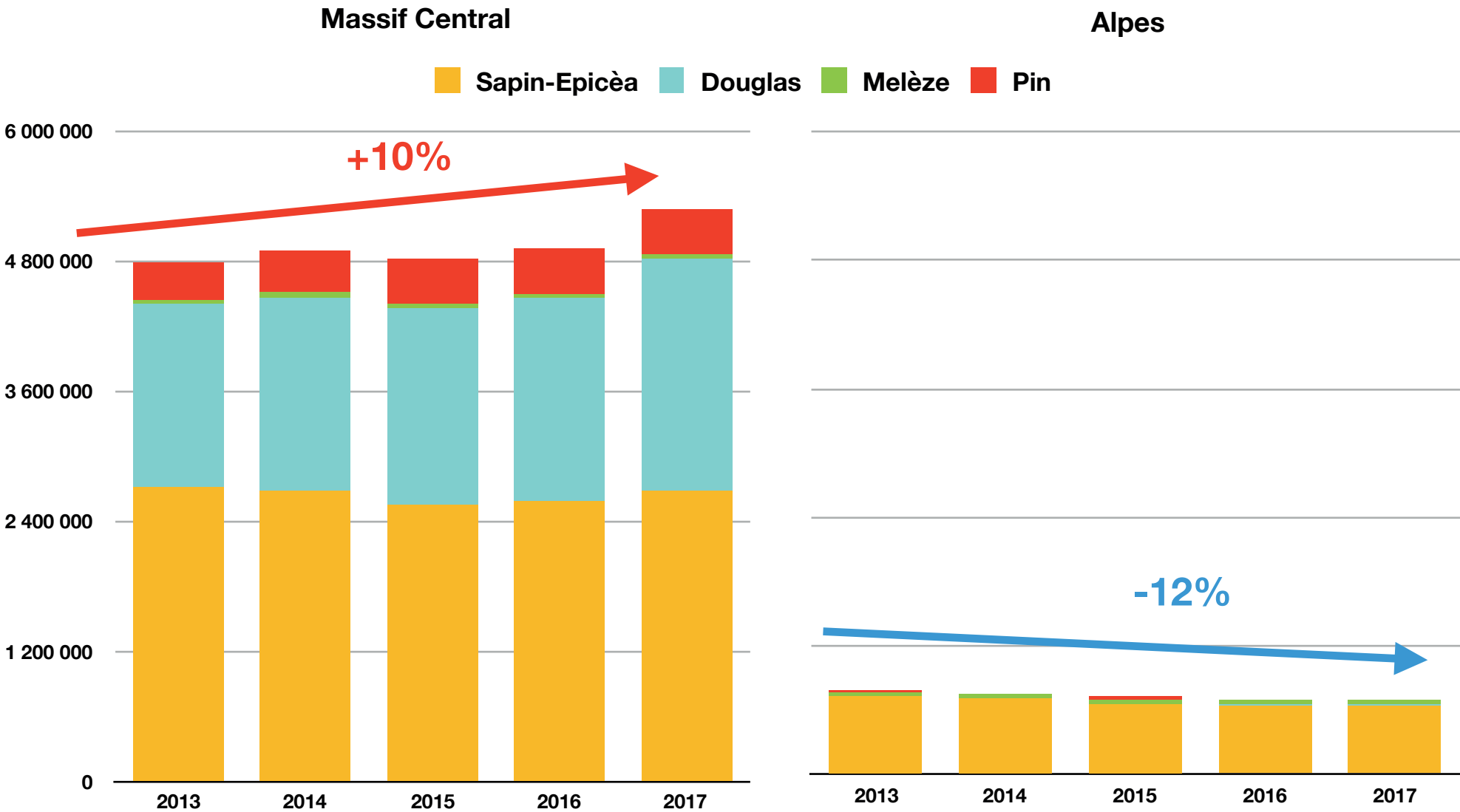
VOLUMES DE BOIS EN RESINEUX (M³) RÉCOLTES PAR ESSENCE ET DÉPARTEMENT (2017)

A noter que le mélèze récolté sur le Massif central est issu des reboisements de cette essence sur ce territoire, très souvent en mélèze du Japon, alors que le mélèze dans les Alpes est issu de forêts originelles en mélèze d'Europe. Il s'agit donc de bois ayant des qualités et des caractéristiques différentes.

La récolte sur le Massif central est supérieure, sans doute en raison de l'accessibilité et de la part de la récolte mécanisable plus importante.

Trois départements émergent pour les volumes récoltés: le Puy de Dôme, La Haute Loire et la Corrèze.

B2 - EVOLUTION DES VOLUMES (M³) DE BOIS RÉCOLTÉS PAR ESSENCE SUR LES MASSIFS (2013-2017)

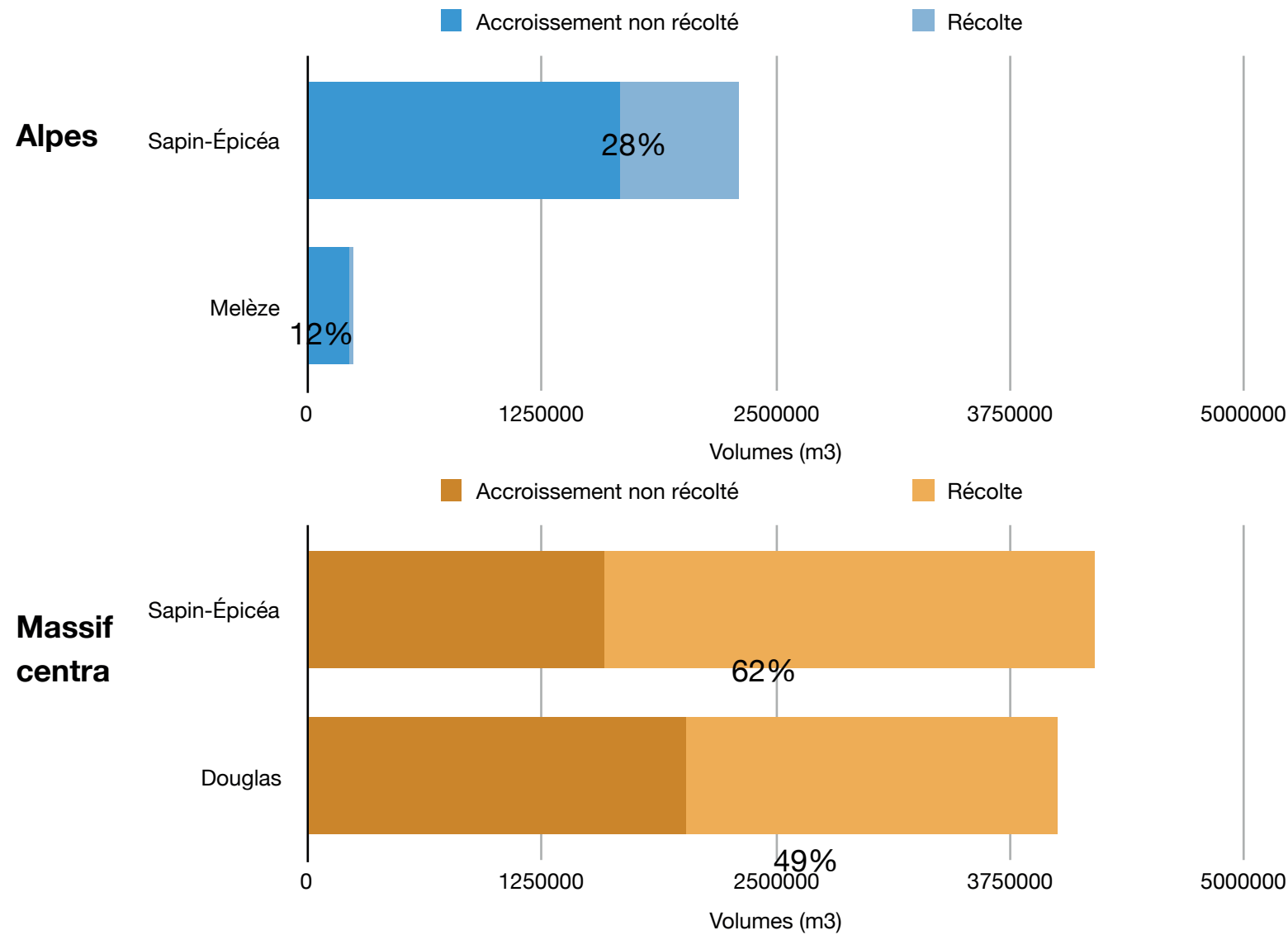


A titre de comparaison, il est à noter que sur la même période au niveau national la récolte de bois de Sapin-Epicéa a été stable et celle de bois de Douglas a augmenté de 26% en passant de 2,107 Mm³ à 2,662 Mm³ (Agreste : juin 2017).

Hausse de la récolte sur le Massif Central et baisse au niveau des Alpes sur les années 2013-2017. La hausse de la récolte dans le Massif central est principalement due à l'augmentation des volumes de bois de Douglas.

Sur le Massif Central, les gros efforts de reboisement après guerre, et l'accroissement des volumes de Douglas qui entrent en production, engendrent une récolte en augmentation régulière. Les volumes dans les autres essences se maintiennent à un niveau soutenu.

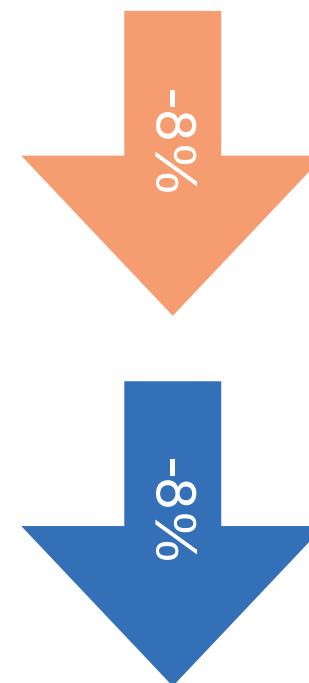
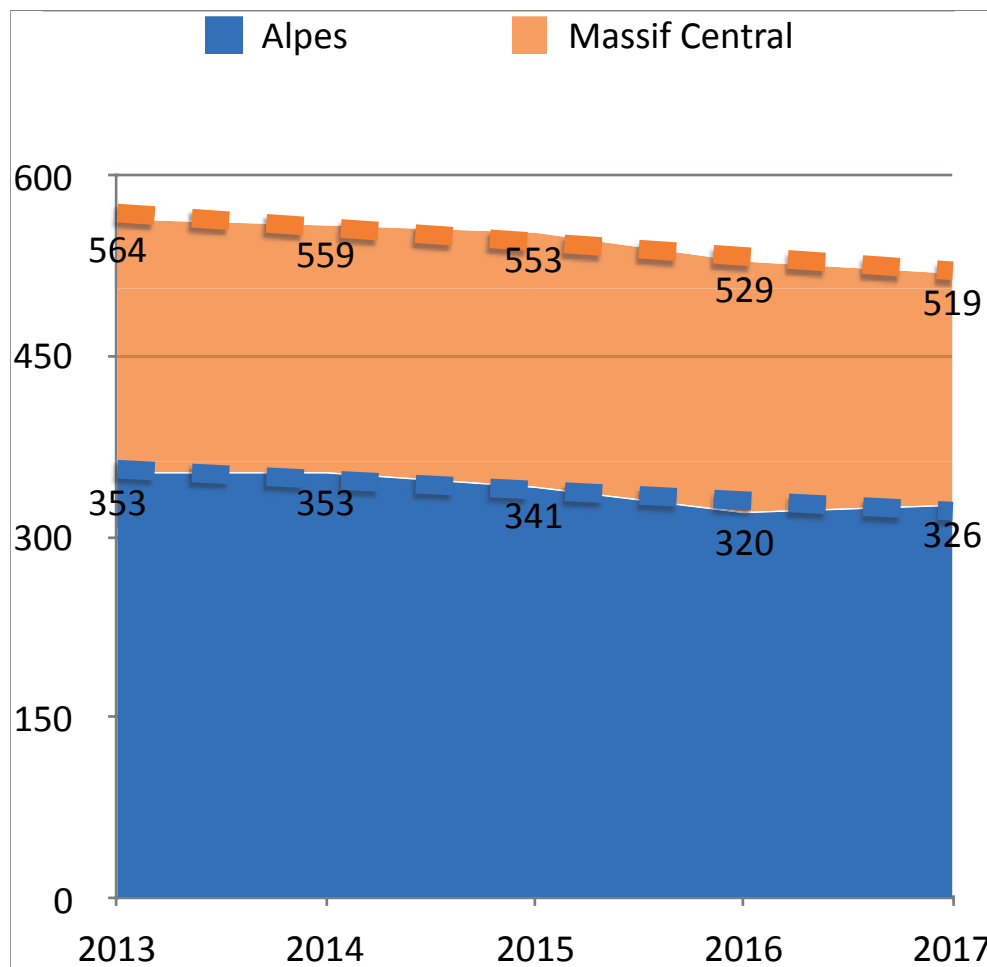
B3 - PART DE L'ACCROISSEMENT RECOLTÉ PAR ESSENCE SUR LES MASSIFS (%)



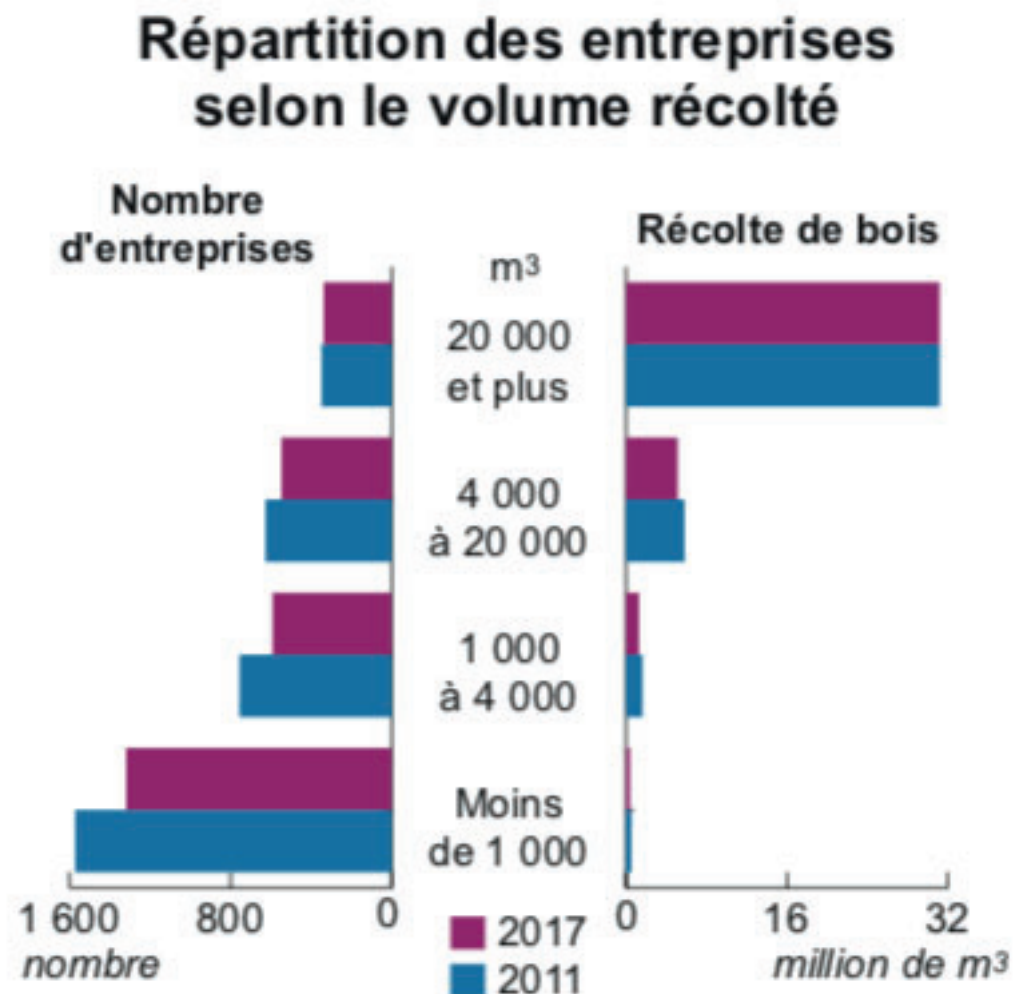
Les deux indicateurs affichent deux tendances assez claires entre les deux massifs : une faible récolte de l'accroissement dans les Alpes et au contraire des volumes récoltés dans le Massif central qui sembleraient se rapprocher du niveau soutenable.

B4 - CHIFFRES CLÈS ET EVOLUTION DU NOMBRE D'UNITÉS D'EXPLOITATION FORESTIERE SUR LES MASSIFS (2013-2017)

Sur les deux massifs dans le domaine de l'exploitation forestière sont actives entre 800 et 900 entreprises, environ 1/3 du nombre d'entreprises d'exploitation forestière pour la France Métropolitaine (2674 entreprises d'exploitation forestière en France métropolitaine - Source : Agreste - Récolte de bois et production de sciages 2018). 2/3 tiers des entreprises d'exploitation forestières sont situées sur le Massif central. Sur la période 2013-2017 le nombre d'entreprises d'exploitation forestière a baissé de 8% sur les deux massifs.



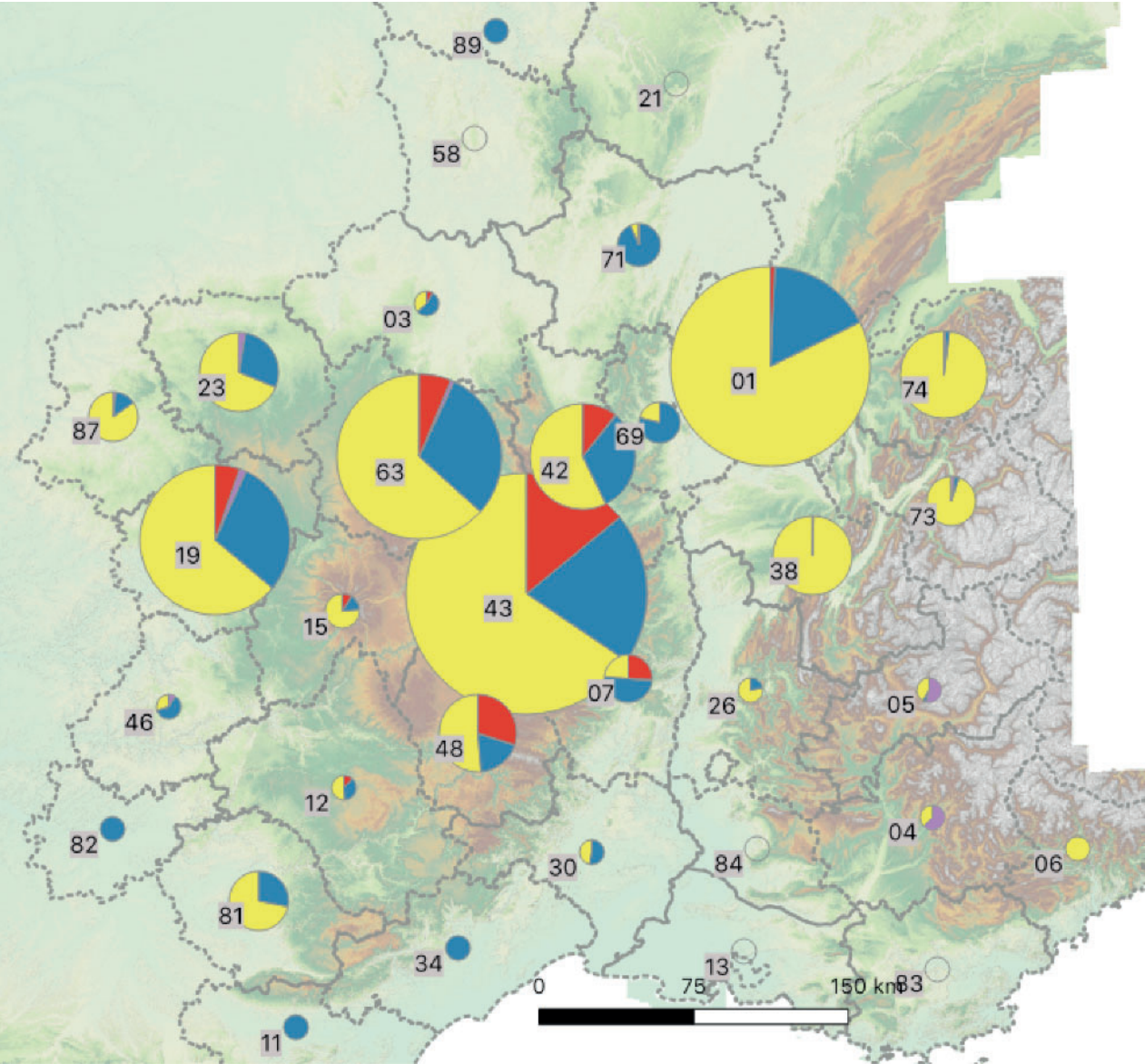
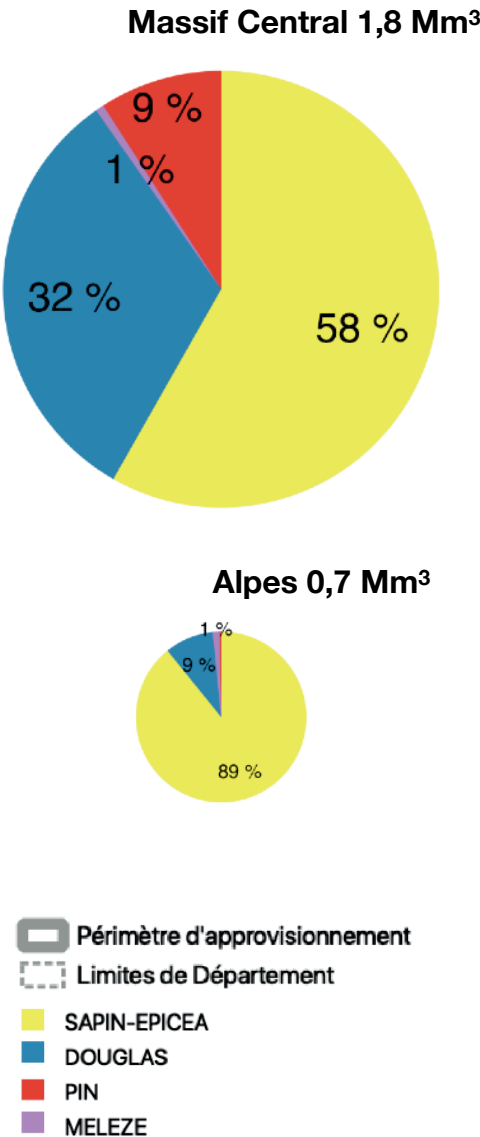
B5 - NOMBRE D'UNITÉS D'EXPLOITATION FORESTIERE EN FRANCE (COMPARATIF 2011-2017)



En France, depuis 2011, le nombre d'exploitants forestiers a baissé de 15 % mais celui des entreprises de moins de 4 000 m³ recule plus fortement (- 18 %). Ainsi, le volume moyen produit par entreprise compense en partie ce recul démographique et le volume total de bois récolté ne baisse que de 3 %.

C - PRODUCTION DES SCIAGES

C1 -PRODUCTION DE SCIAGES (M3) PAR ESSENCE ET PAR DEPARTEMENT SUR LES MASSIFS (2017)



La production de sciages sur le Massif Central est 2,5 fois à celle des Alpes. La part du Douglas dans la production de sciages dans le Massif Central est de 9 fois supérieure que dans les Alpes. La production de sciages de Douglas dans les Alpes est concentrée dans les Départements 01 et 26. La production de sciages de pins est principalement réalisée par les scieries du Massif central.

Dans le Massif Central, le département de la Haute Loire arrive en tête avec 21% de la production, suivi par le Puy de Dôme et la Corrèze.

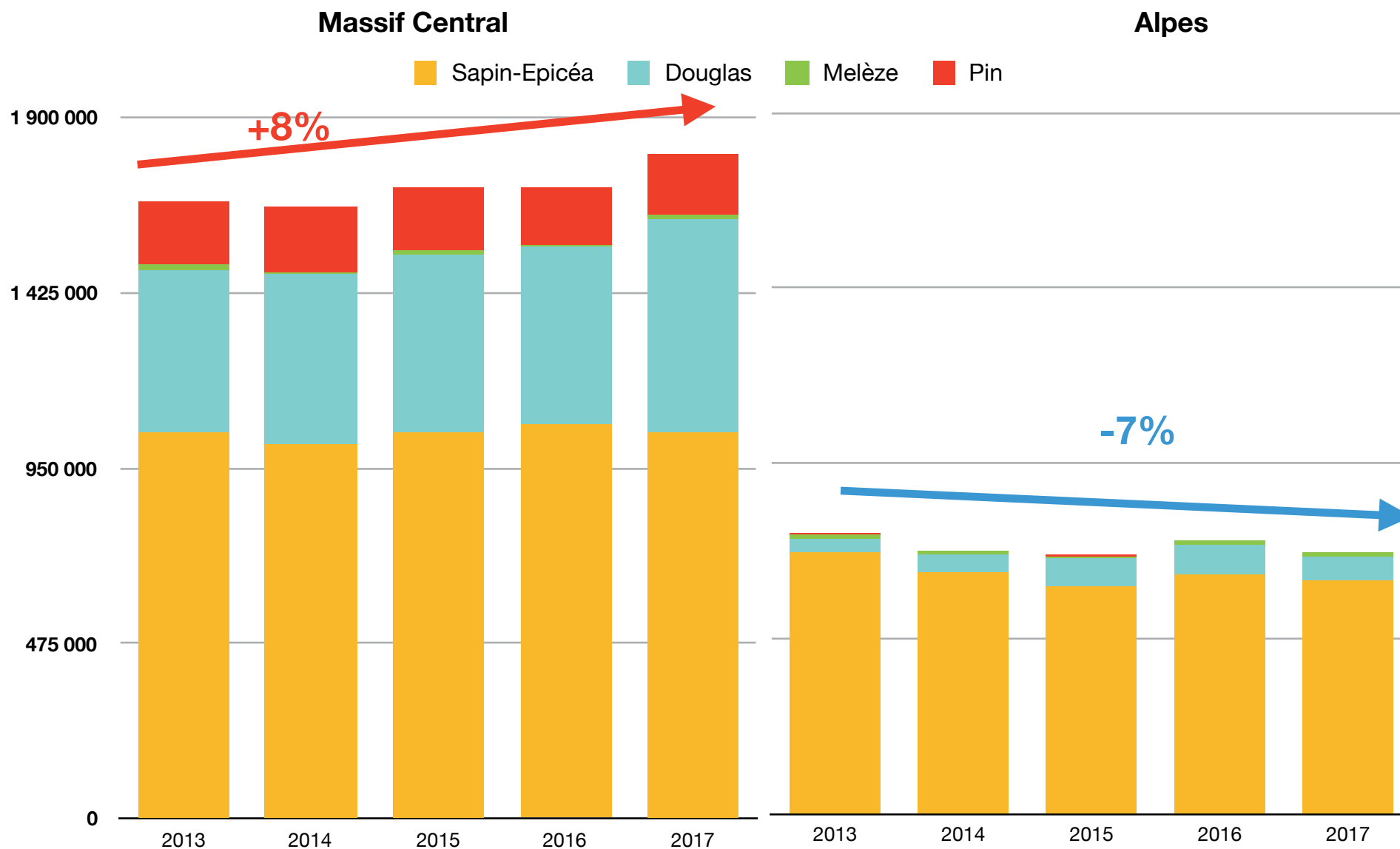
La production de sciages du département de l'Ain, influence fortement la production sur le territoire des Alpes (44 % du total des Alpes).

La production de sciages de mélèze sur les Alpes est de 9000 m³.

L'analyse des volumes des sciages produits sur le Massif Central, comparée aux volumes récoltés (cf B1) fait apparaître une différence après pondération du rendement matière de 1 200 000 m³ grumes qui sont exportés hors du territoire. Cela représente un flux journalier de 150 grumiers. A contrario un flux d'au moins 700 000 m³ des bois ronds qualité bois d'œuvre venant de l'extérieur entre dans le territoire des Alpes.

L'étude des flux inter-massif (voir rapport d'étude consacré à cette étude) ont permis de mieux caractériser les origines et les destinations de ces flux caractérisants les deux massifs.

C2 - EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE SCIAGES (M³) SUR LES MASSIFS (2013-2017)

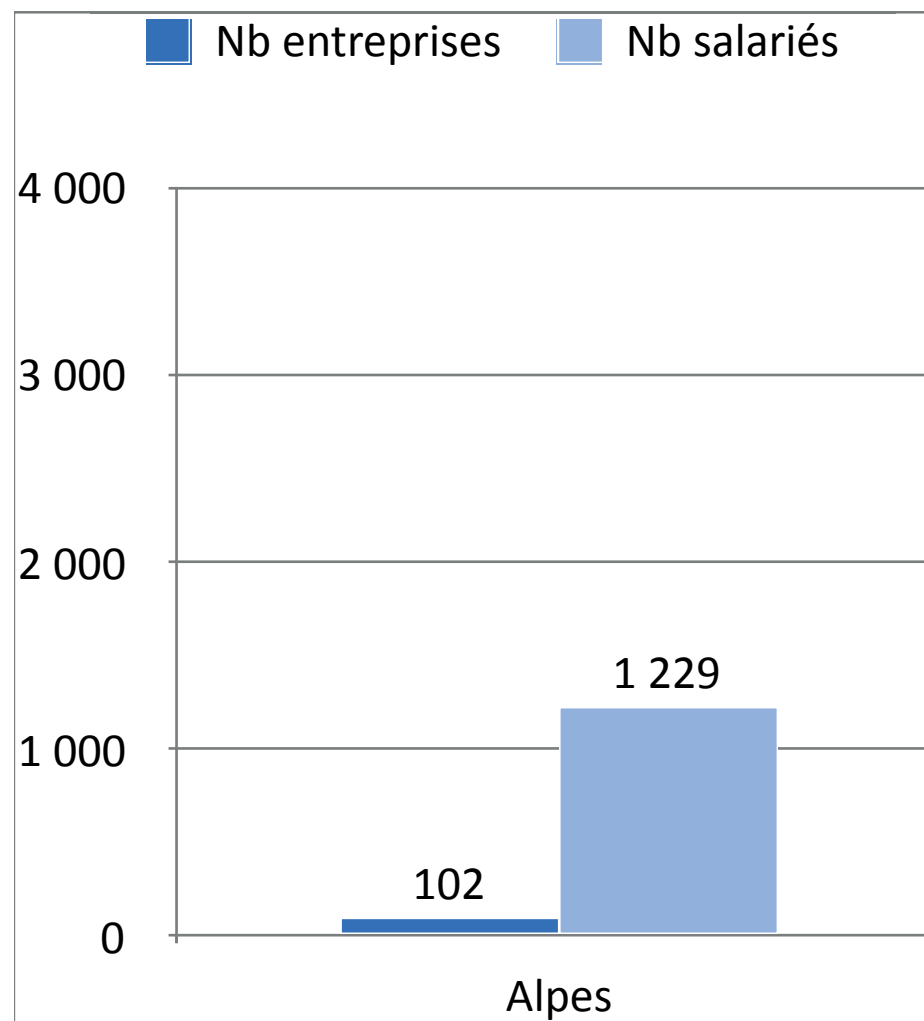
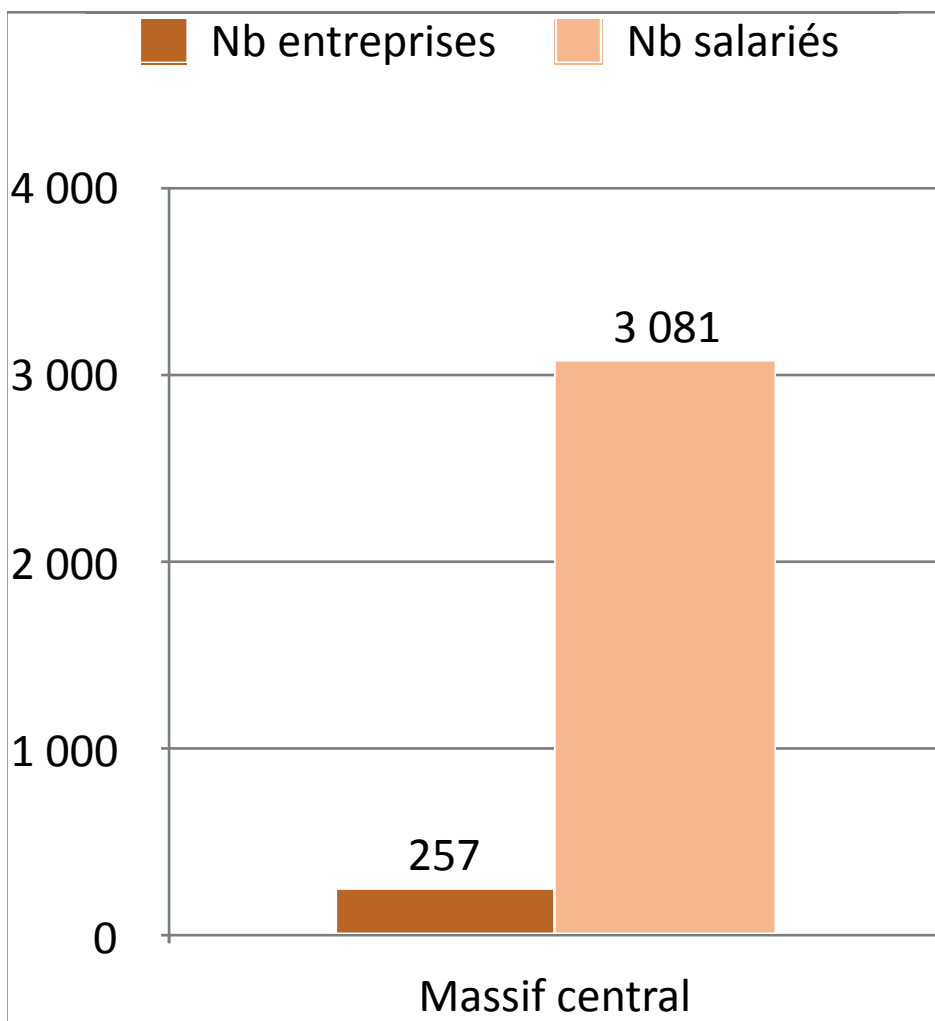


À l'instar de la récolte des bois d'œuvre la production des sciages sur la période 2013-2017 sur les deux massifs affiche deux tendances opposées: à la hausse sur le Massif Central et à la baisse dans les Alpes. L'augmentation du volume de sciages sur le territoire du Massif central, se fait presque exclusivement sur le Douglas.

A titre de comparaison, il est à noter que sur la période 2013-2016 au niveau national la production de Sapin-Epicéa a baissé de 2,6 % en passant de 3,626 M m³s à 3,530 Mm³s (Agreste : juin 2017).

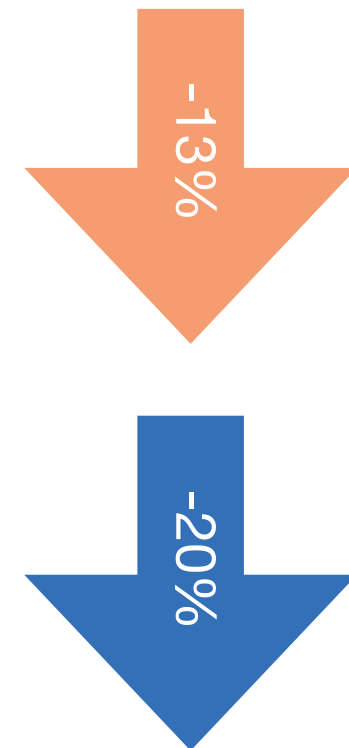
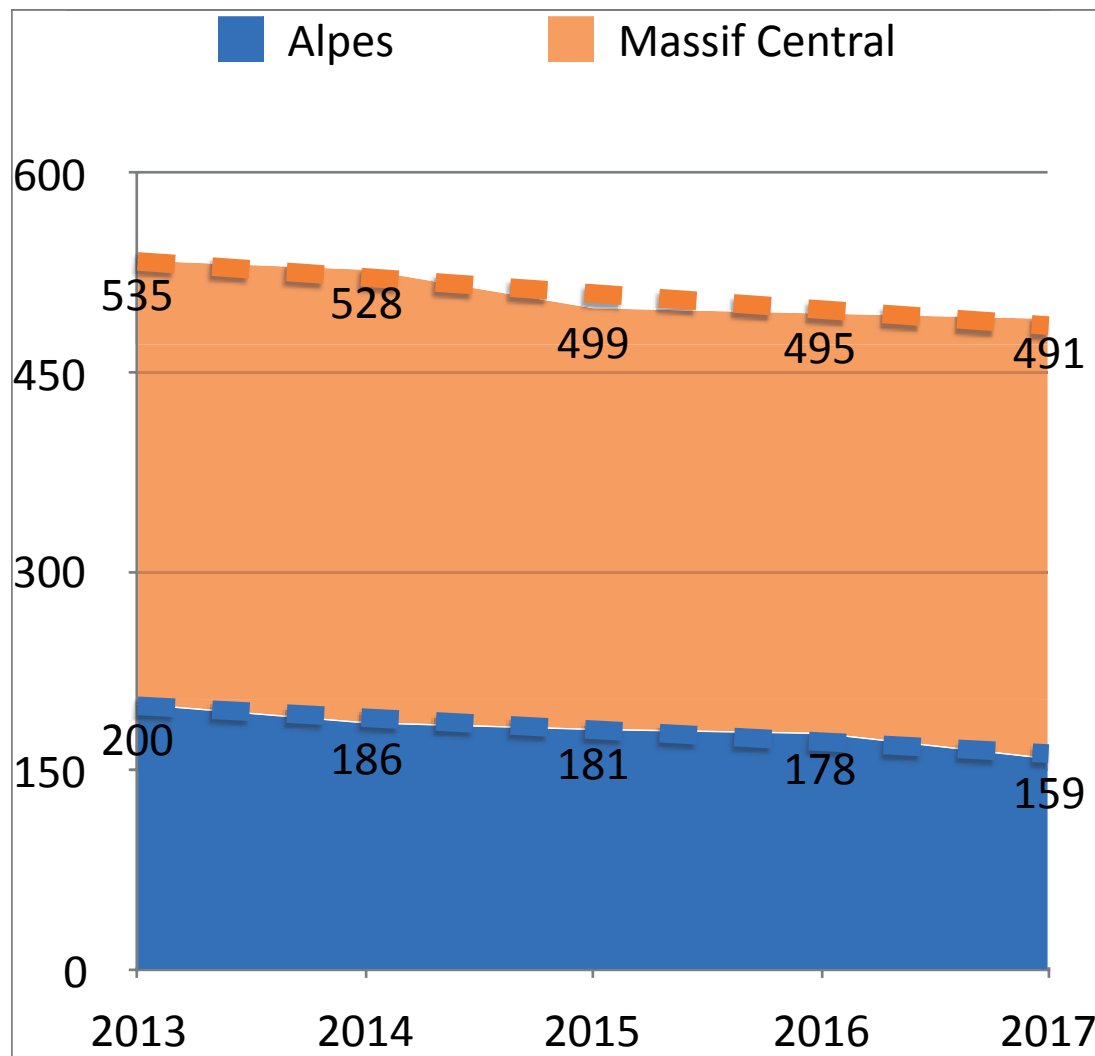
En France sur les 19 dernières années la production de sciage toutes essences confondues n'a progressé que du 1 % alors que le volume des produits transformés a progressé de 10 % (FNB 2019).

C3 - NOMBRE DE SCIERIES ET NOMBRE DE SALARIÉS DANS LE DOMAINE DE LA PREMIÈRE TRANSFORMATION SUR LES MASSIFS (2017)



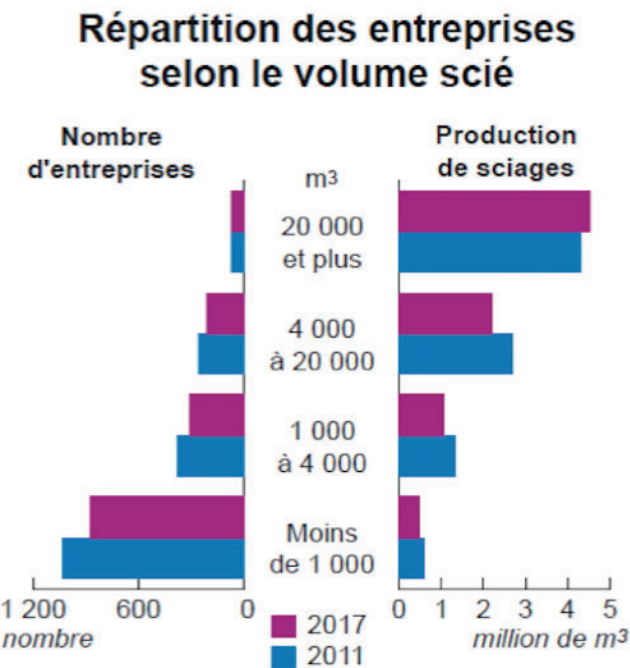
Le domaine de la première transformation dans le Massif central a 2,5 fois plus de nombre d'unités et d'emplois que dans les Alpes. Dans les deux massifs le domaine de la première transformation se caractérise par le même nombre moyen de 12 salariés par entreprise: un indicateur qui reflète une taille moyenne des unités de sciage également similaire entre les deux massifs.

C4 - EVOLUTION DU NOMBRE DE SCIERIES SUR LES MASSIFS (2013-2017)



Sur la période 2013-2017 le processus de consolidation a été plus prononcé et plus rapide sur les Alpes que dans le Massif central. Il y a 30 ans, il y avait 2 975 entreprises de sciage avec exploitation forestière intégrée (stats Agreste 1989)

C5 - EVOLUTION DU NOMBRE DE SCIERIES PAR CLASSE DE PRODUCTION DE SCIAGES EN FRANCE (COMPARATIF 2011-2017)



Agreste GRAPHAGRI 2018

EVOLUTION DU NOMBRE DE SCIERIES

Années	Nombre de scieries
1960	15 000
1973	9 000
1980	5 800
1992	2 800
2005	1 600
2010	1 400
2017	1 397

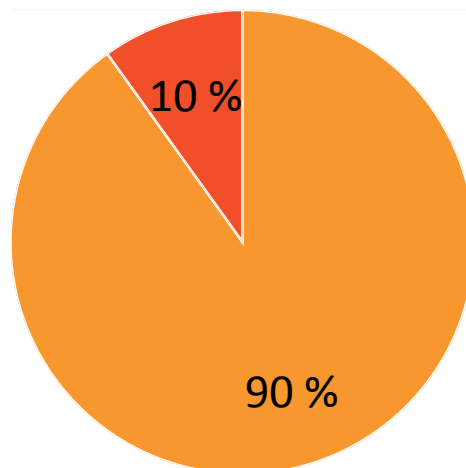
FNB 2019

Ce processus de concentration de la production de sciage sur les unités de plus grosse taille est un phénomène observée au niveau national. Entre 2011 et 2017, au niveau national la production des unités qui scient plus de 20 000 m³ par an (5% de l'effectif) passe de 48 % de la production française en 2011 à 55 % en 2017. À l'opposé, les unités sciant moins de 6 000 m³ par an (80 % de l'effectif) produisaient 21 % des sciages en 2011, contre 19 % en 2017. Il est très clair que cette concentration des entreprises de sciage touche essentiellement les plus petites unités. Les scieries d'une production supérieure à 20 000 m3s par an, ne perdent pratiquement pas d'unité.

C6 - RÉPARTITION DU NOMBRE DE SCIERIES PAR TAILLE SUR LES MASSIFS (2017)

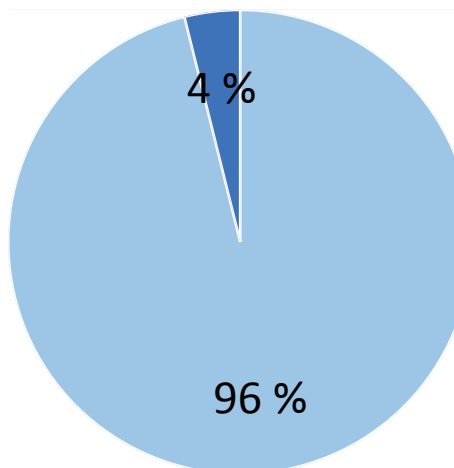
Massif Central

- Scieries ayant une production SUPÉRIEURE à 10 000 m³ /an
- Scieries ayant une production INFÉRIEURE à 10 000 m³ /an



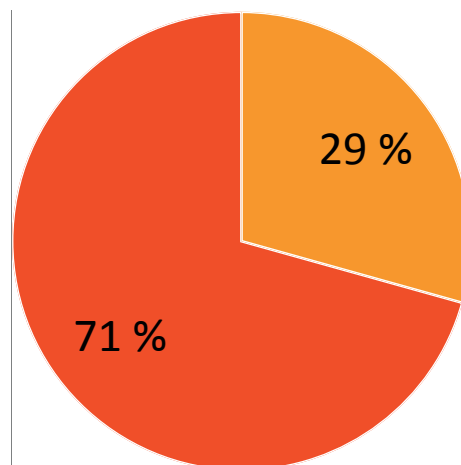
Alpes

- Scieries ayant une production SUPÉRIEURE à 10 000 m³ /an
- Scieries ayant une production INFÉRIEURE à 10 000 m³ /an

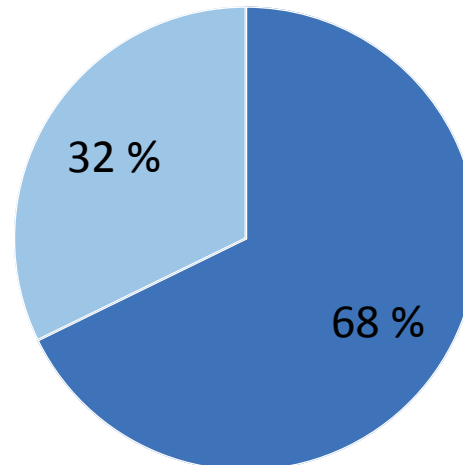


C7 - RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DES SCIERIES PAR CLASSE DE PRODUCTION SUR LES MASSIFS (2017)

- Scieries ayant une production SUPÉRIEURE à 10 000 m³ /an
- Scieries ayant une production INFÉRIEURE à 10 000 m³ /an



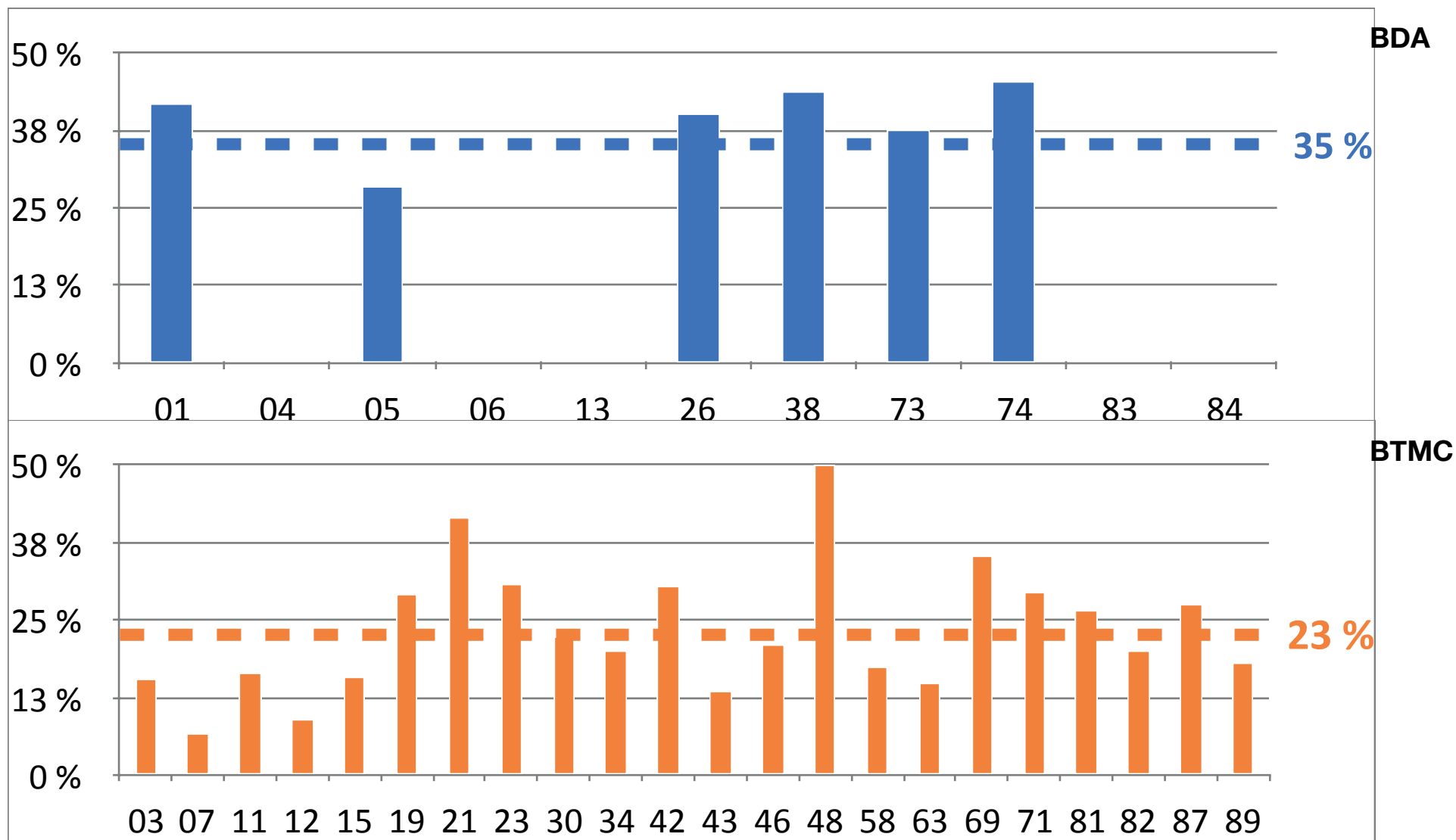
- Scieries ayant une production SUPÉRIEURE à 10 000 m³ /an
- Scieries ayant une production INFÉRIEURE à 10 000 m³ /an



Sur les Alpes le 6% des scieries produisent 1/3 de la production. Sur le Massif central le 9% des scieries produisent près de 3/4 de la production. A noter également que les deux massifs comptent environ 15 unités de sciage de très grosse taille ayant des capacités de sciage par an qui dépassent le 100 000 m³ de bois ronds. Il a été estimé que les 3 unités situées dans les Alpes consomment environ 440 000 m³ (moyenne de 150 000 m³/an) de bois ronds et les 12 unités situées dans le Massif Central consomment environ 2 465 000 m³ de bois ronds (moyenne de 200 000 m³/an).

Dans les deux massifs les scieries de grande taille et ayant des capacités de production supérieures à 10 000 m³ de sciage par an représentent 60 entreprises, celles qui travaillent le résineux sont au nombre de 9 sur les Alpes et 44 sur le Massif central, à noter que sur le Massif central, 7 entreprises produisent du feuillu.

C8 - PART DES SCIERIES (%) AYANT UNE CHAÎNE DE CONTRÔLE CERTIFIÉE PAR DÉPARTEMENT SUR LES MASSIFS (2019)



La comparaison du nombre d'entreprises ayant une chaîne de contrôle certifiées PEFC affiche un taux de diffusion de cette certification de 35% dans les Alpes et de seulement 23% au niveau du Massif Central, en corrélation avec le tableau A4.

C8 - VOLUME MOYEN DE PRODUCTION DE SCIAGE PAR SALARIE

	Massif Central	Alpes
Volume	1 801 788	708 537
Nombre de salariés	3 081	1 229
Nombre de jours	225	225
Productivité homme / Jours (m3/j)	2,60	2,56

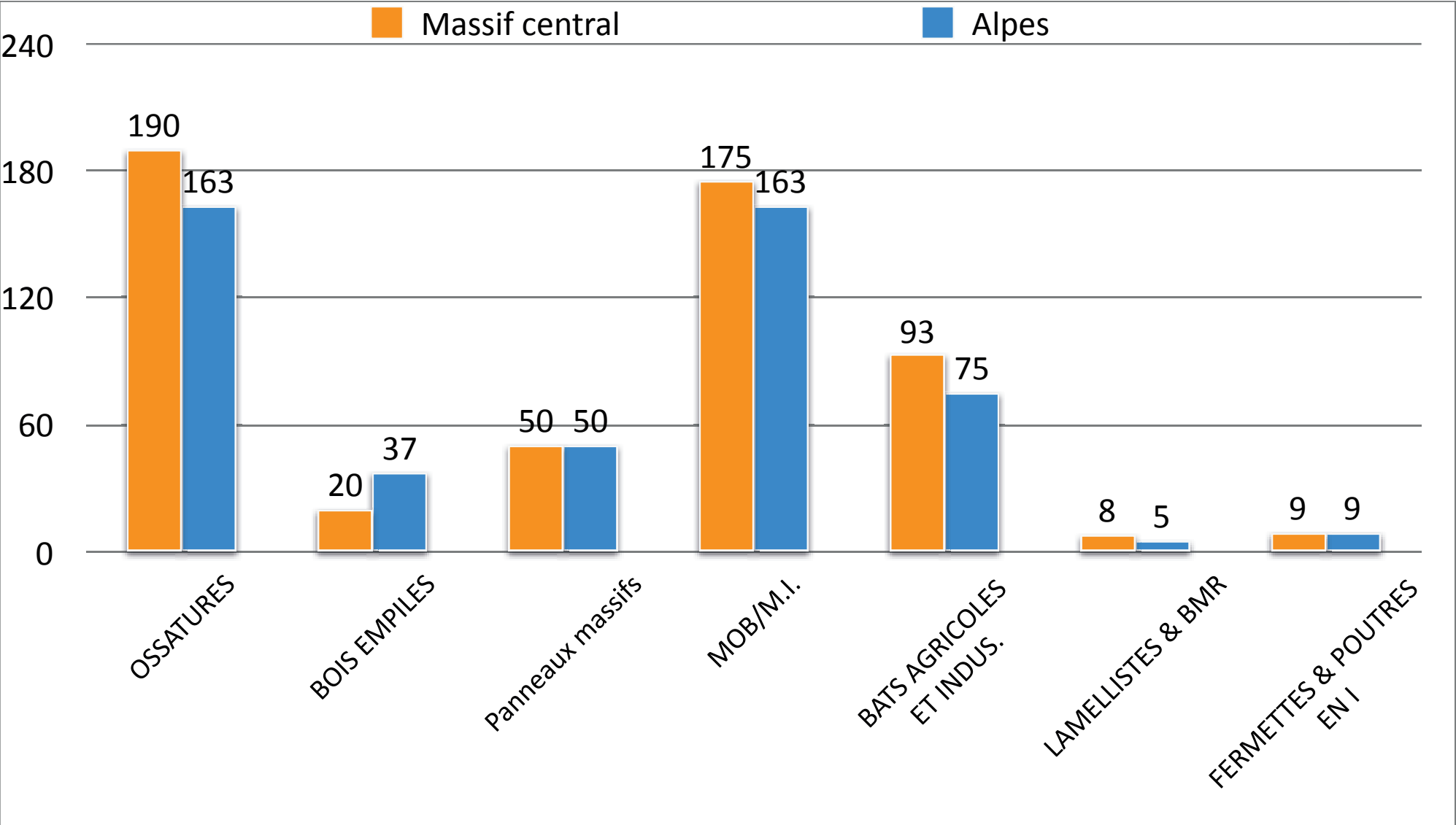
Ces chiffres sont difficilement interprétables, car dans les effectifs, les scieries feuillues et résineuses sont mélangées, ainsi que les destinations de produits.

D'autre part, il n'est pas possible de distinguer les scieries pures de celles qui réalisent de la seconde transformation.

L'indicateur le plus fiable serait l'analyse de la valeur ajoutée par salarié.

D CONSTRUCTION

D1 - NOMBRE D'ENTREPRISES DE CONSTRUCTION PAR TYPOLOGIE CONSTRUCTIVE



1. ANNEXE - INDICATEUR A1 - SURFACE BOISÉE PAR CATEGORIE DE FORÊT PAR DEPARTEMENT

Massif Central (hectares)

DEP.	03	07	11	12	15	19	21	23	30	34	42	43	46	48	58	63	69	71	81	82	87	89	TOTAL
CONIF	13 683	67 358	8 687	28 802	26 500	83 085	4 587	40 931	13 127	17 599	70 249	114 397	2 515	115 091	21 093	116 106	31 012	11 552	27 574	37	22 020	2 928	838 933
%	2 %	8 %	1 %	3 %	3 %	10 %	1 %	5 %	2 %	2 %	8 %	14 %	0 %	14 %	3 %	14 %	4 %	1 %	3 %	0 %	3 %	0 %	100 %
MIXTE	12 943	60 416	3 037	22 491	25 336	50 145	1 682	24 198	25 696	15 418	34 817	60 904	10 448	53 018	10 794	56 747	7 389	5 939	12 608	0	21 906	2 208	518 138
%	2 %	12 %	1 %	4 %	5 %	10 %	0 %	5 %	5 %	3 %	7 %	12 %	2 %	10 %	2 %	11 %	1 %	1 %	2 %	0 %	4 %	0 %	100 %
FEUIL	93 445	68 054	17 700	208 253	110 040	132 068	16 757	95 373	67 729	75 480	26 606	20 197	191 278	56 856	65 070	89 776	14 438	23 565	65 738	16 672	102 438	23 220	1 580 754
%	6 %	4 %	1 %	13 %	7 %	8 %	1 %	6 %	4 %	5 %	2 %	1 %	12 %	4 %	4 %	6 %	1 %	1 %	4 %	1 %	6 %	1 %	100 %
TOTAL	120 072	195 828	29 424	259 545	161 877	265 297	23 027	160 501	106 553	108 497	131 672	195 498	204 241	224 965	96 958	262 628	52 838	41 056	105 920	16 708	146 364	28 357	2 937 826
%	4 %	7 %	1 %	9 %	6 %	9 %	1 %	5 %	4 %	4 %	4 %	7 %	7 %	8 %	3 %	9 %	2 %	1 %	4 %	1 %	5 %	1 %	100 %
	Part de la forêt de production %																						49 %

Alpes (hectares)

DEPARTEMENT	04	05	06	26	38	73	74	83	84	TOTAL
CONIFERES	124 173	111 703	105 353	74 923	90 773	93 075	67 969	31 179	17 311	716 459
%	17 %	16 %	15 %	10 %	13 %	13 %	9 %	4 %	2 %	100 %
MIXTE	48 353	36 343	39 672	62 989	38 352	34 299	62 533	37 744	18 028	378 313
%	13 %	10 %	10 %	17 %	10 %	9 %	17 %	10 %	5 %	100 %
FEUILLUS	103 458	22 658	32 946	78 988	88 003	79 581	49 928	57 632	45 394	558 588
%	19 %	4 %	6 %	14 %	16 %	14 %	9 %	10 %	8 %	100 %
TOTAL	275 984	170 704	177 971	216 900	217 128	206 955	180 429	126 555	80 733	1 653 360
%	17 %	10 %	11 %	13 %	13 %	13 %	11 %	8 %	5 %	100 %
	Part de la forêt de production %									47 %

2. ANNEXE - INDICATEUR A5 - VOLUME DU GISEMENT DE BOIS DE RESINEUX SUR PIED PAR ESSENCE ET DEPARTEMENT

Massif central (Millions de m3)

DEPARTEMENT	03	07	11	12	15	19	21	23	30	34	42	43	46	48	58	63	69	71	81	82	87	89	TOTAL
SAPIN-EPICEA	0,00	5,00	6,00	0,00	5,00	6,00	0,00	2,00	0,00	0,00	12,00	23,00	0,00	3,00	2,25	26,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,25
%	0 %	6 %	7 %	0 %	6 %	7 %	0 %	2 %	0 %	0 %	13 %	25 %	0 %	3 %	2 %	29 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
DOUGLAS	2,00	6,00	0,00	0,00	0,00	8,00	2,10	5,00	0,00	0,00	7,00	3,00	0,00	0,00	5,25	9,00	5,00	6,30	3,80	0,00	3,00	1,00	66,45
%	3 %	9 %	0 %	0 %	0 %	12 %	3 %	8 %	0 %	0 %	11 %	5 %	0 %	0 %	8 %	14 %	8 %	9 %	6 %	0 %	5 %	2 %	100 %
PIN	1,00	7,00	1,00	0,00	3,00	4,00	3,00	1,00	1,00	1,00	3,00	10,00	0,00	9,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	2,00	53,00
%	2 %	13 %	2 %	0 %	6 %	8 %	6 %	2 %	2 %	2 %	6 %	19 %	0 %	17 %	0 %	11 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %	4 %	100 %
TOTAL	3,00	18,00	7,00	0,00	8,00	18,00	5,10	8,00	1,00	1,00	22,00	36,00	0,00	12,00	7,50	41,00	5,00	6,30	3,80	0,00	4,00	3,00	209,70
%	1 %	9 %	3 %	0 %	4 %	9 %	2 %	4 %	0 %	0 %	10 %	17 %	0 %	6 %	4 %	20 %	2 %	3 %	2 %	0 %	2 %	1 %	100 %

Alpes (Millions de m3)

DEPARTEMENT	01	04	05	06	13	26	38	73	74	83	84	TOTAL
SAPIN-EPICEA	14	0	0	3	0	3	25	26	28	0	0	99
%	14 %	0 %	0 %	3 %	0 %	3 %	25 %	26 %	28 %	0 %	0 %	100 %
MELEZE	0	4	8	4	0	0	0	0	0	0	0	16
%	0 %	25 %	50 %	25 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
PIN	1	11	6	7	0	6	3	0	0	0,5	0,8	35,3
%	3 %	31 %	17 %	20 %	0 %	17 %	8 %	0 %	0 %	1 %	2 %	100 %
TOTAL	15	15	14	14	0	9	28	26	28	0,5	0,8	150,3
%	10 %	10 %	9 %	9 %	0 %	6 %	19 %	17 %	19 %	0 %	1 %	100 %

3. ANNEXE - INDICATEUR B1 - VOLUMES DE BOIS EN RESINEUX RÉCOLTES PAR ESSENCE ET DÉPARTEMENT (2017)

Massif Central (m3)

DEPART EMENT	03	07	11	12	15	19	21	23	30	34	42	43	46	48	58	63	69	71	81	82	87	89	TOTAL	%
Sapin- Epicèa	27 715	53 074	102 930	48 087	96 045	258 377	8 584	182 443	14 696	65 354	187 028	377 088	4 196	80 578	78 390	646 162	104 144	29 325	176 122	0	52 875	9 142	2 602 355	52 %
%	1 %	2 %	4 %	2 %	4 %	10 %	0 %	7 %	1 %	3 %	7 %	14 %	0 %	3 %	3 %	25 %	4 %	1 %	7 %	0 %	2 %	0 %	100 %	
Douglas	111 218	70 185	23 061	66 478	19 313	196 506	31 966	130 272	5 506	40 046	163 363	65 187	10 745	17 018	117 410	271 770	216 913	187 251	99 367	0	89 398	8 669	1 941 641	39 %
%	6 %	4 %	1 %	3 %	1 %	10 %	2 %	7 %	0 %	2 %	8 %	3 %	1 %	1 %	6 %	14 %	11 %	10 %	5 %	0 %	5 %	0 %	100 %	
Melèze	426	204	0	0	944	14 494	170	8 131	0	0	752	1 158	814	875	0	4 075	579	97	0	0	4 147	102	36 968	1 %
%	1 %	1 %	0 %	0 %	3 %	39 %	0 %	22 %	0 %	0 %	2 %	3 %	2 %	2 %	0 %	11 %	2 %	0 %	0 %	0 %	11 %	0 %	100 %	
Pin	8 957	16 082	247	8 083	24 933	40 155	11 500	7 693	1 489	959	19 783	89 188	1 984	98 922	8 648	56 203	1 856	742	4 037	0	545	11350	413 356	8 %
%	2 %	4 %	0 %	2 %	6 %	10 %	3 %	2 %	0 %	0 %	5 %	22 %	0 %	24 %	2 %	14 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	3 %	100 %	
Total	148 316	139 545	126 238	122 648	141 235	509 532	52 220	328 539	21 691	106 359	370 926	532 621	17 739	197 393	204 447	978 210	323 492	217 415	279 527	0	146 965	29 263	4 994 319	100 %
%	3 %	3 %	3 %	2 %	3 %	10 %	1 %	7 %	0 %	2 %	7 %	11 %	0 %	4 %	4 %	20 %	6 %	4 %	6 %	0 %	3 %	1 %	100 %	

Alpes (m3)

DEPARTEMENT	01	04	05	06	13	26	38	73	74	83	84	TOTAL	%
Sapin-Épicéa	256 892	1 353	2 958	8 254	0	28 389	124 892	75 419	133 585	0	0	631 742	89,2 %
%	41 %	0 %	0 %	1 %	0 %	4 %	20 %	12 %	21 %	0 %	0 %	100 %	
Douglas	52 963	0	359	0	0	7 893	0	2 383	1 958	0	0	65 556	9,3 %
%	81 %	0 %	1 %	0 %	0 %	12 %	0 %	4 %	3 %	0 %	0 %	100 %	
Melèze	0	2 258	3 764	0	0	0	556	1 620	847	0	0	9 045	1,3 %
%	0 %	25 %	42 %	0 %	0 %	0 %	6 %	18 %	9 %	0 %	0 %	100 %	
Pin	2194	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 194	0,3 %
%	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	
Total	312 049	3 611	7 081	8 254	0	36 282	125 448	79 422	136 390	0	0	708 537	100,0 %
%	44 %	1 %	1 %	1 %	0 %	5 %	18 %	11 %	19 %	0 %	0 %	100 %	

4. ANNEXE - INDICATEUR C1 - PRODUCTION DE SCIAGES (M3) PAR ESSENCE ET PAR DEPARTEMENT SUR LES MASSIFS (2017)

Massif central (m3)

DEPARTEMENT	03	07	11	12	15	19	21	23	30	34	42	43	46	48	58	63	69	71	81	82	87	89	TOTAL	%
Sapin-Epicèa	6 853	18 295	0	11 526	42 359	150 612	0	86 479	11 915	0	94 287	246 848	1 503	62 551	0	164 107	13 650	4 540	66 828	0	66 863	0	1 049 216	58,2 %
%	1 %	2 %	0 %	1 %	4 %	14 %	0 %	8 %	1 %	0 %	9 %	24 %	0 %	6 %	0 %	16 %	1 %	0 %	6 %	0 %	6 %	0 %	100 %	
Douglas	10 323	38 196	4 117	8 353	8 211	69 289	0	36 136	13 422	1 056	52 633	76 578	3 060	22 675	0	77 002	50 836	63 019	25 996	876	10 823	4 818	577 419	32,0 %
%	2 %	7 %	1 %	1 %	1 %	12 %	0 %	6 %	2 %	0 %	9 %	13 %	1 %	4 %	0 %	13 %	9 %	11 %	5 %	0 %	2 %	1 %	100 %	
Melèze	0	425	0	0	154	3 370	0	3 089	0	0	629	110	432	193	0	1 772	0	0	0	0	993	0	11 167	0,6 %
%	0 %	4 %	0 %	0 %	1 %	30 %	0 %	28 %	0 %	0 %	6 %	1 %	4 %	2 %	0 %	16 %	0 %	0 %	0 %	0 %	9 %	0 %	100 %	
Pin	1520	19550	0	2616	4841	12515	0	0	0	0	17321	52920	0	36364	0	16178	0	161	0	0	0	0	163 986	9,1 %
%	1 %	12 %	0 %	2 %	3 %	8 %	0 %	0 %	0 %	0 %	11 %	32 %	0 %	22 %	0 %	10 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	
Total	18 696	76 466	4 117	22 495	55 565	235 786	0	125 704	25 337	1 056	164 870	376 456	4 995	121 783	0	259 059	64 486	67 720	92 824	876	78 679	4 818	1 801 788	100,0 %
%	1 %	4 %	0 %	1 %	3 %	13 %	0 %	7 %	1 %	0 %	9 %	21 %	0 %	7 %	0 %	14 %	4 %	4 %	5 %	0 %	4 %	0 %	100 %	

Alpes (m3)

DEPARTEMENT	04	05	06	13	26	38	73	74	83	84	TOTAL	%
Sapin-Epicèa	13 914	22 354	7 353	0	24 345	174 188	173 051	221 355	0	0	636 560	92 %
%	2 %	4 %	1 %	0 %	4 %	27 %	27 %	35 %	0 %	0 %	100 %	
Douglas	0	0	0	0	1 018	9 068	6 753	2 593	0	0	19 432	3 %
%	0 %	0 %	0 %	0 %	5 %	47 %	35 %	13 %	0 %	0 %	100 %	
Melèze	6 940	20 809	0	0	0	578	2 538	202	0	0	31 067	4 %
%	22 %	67 %	0 %	0 %	0 %	2 %	8 %	1 %	0 %	0 %	100 %	
Pin	4 390	0	0	0	470	616	0	0	0	0	5 476	1 %
%	80 %	0 %	0 %	0 %	9 %	11 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	
Total	25 244	43 163	7 353	0	25 833	184 450	182 342	224 150	0	0	692 535	100 %
%	4 %	6 %	1 %	0 %	4 %	27 %	26 %	32 %	0 %	0 %	100 %	

Provenance et destination de la récolte en 2018 Provenance des bois récoltés en 2018 Indiquez le pourcentage de bois récolté en forêt ¹ : _____ % 1. Utilisez la définition ci-dessous de la forêt selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) : Forêt : terre occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant ou pouvant atteindre 5 mètres de haut et avec un couvert arboré de plus de 10 % (les terres à vocation prédominante agricole ou urbaine sont exclues). Les arbres non récoltés en forêt peuvent provenir de parcs, de jardins, de vergers, de haies, de terrains agricoles, de zone boisée avec un couvert inférieur à 10 %, etc. Destination des grumes exportées en 2018 Répartissez le volume total entre feuillus et conifères et le pourcentage entre UE et hors UE. <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Volumes en m³</th> <th>% livré dans l'UE¹</th> <th>% livré hors UE 1</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Grumes de feuillus exportées</td> <td> m³</td> <td> % +</td> <td> %</td> <td>= 100 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>+</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grumes de conifères exportées</td> <td> m³</td> <td> % +</td> <td> %</td> <td>= 100 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>=</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volume total de grumes livré hors France (volume indiqué page 3, ligne 410, colonne 98)</td> <td> m³</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> 1. Les pays de l'UE (Union Européenne) sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.		Volumes en m³	% livré dans l'UE¹	% livré hors UE 1		Grumes de feuillus exportées	m³	% +	%	= 100 %		+				Grumes de conifères exportées	m³	% +	%	= 100 %		=				Volume total de grumes livré hors France (volume indiqué page 3, ligne 410, colonne 98)	m³				Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) Enquête annuelle sur la branche d'activité « exploitation forestière » en 2018 NAF 02.20Z Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. (voir texte encadré en bas de la page). Identification de l'entreprise <i>Réservé au service enquêteur (gestion année n)</i> Identifiant N° : _____ REGSIEGE _____ DEPSIEGE _____ SIREN _____ REGSAISIE _____ Raison sociale et adresse du siège social de l'entreprise : _____ Correspondant entreprise Nom : _____ Prénom : _____ Tél. fixe : _____ Portable : _____ Fax : _____ Courriel : _____
	Volumes en m³	% livré dans l'UE¹	% livré hors UE 1																												
Grumes de feuillus exportées	m³	% +	%	= 100 %																											
	+																														
Grumes de conifères exportées	m³	% +	%	= 100 %																											
	=																														
Volume total de grumes livré hors France (volume indiqué page 3, ligne 410, colonne 98)	m³																														

Charge statistique

 Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ?
 (recherche des données + remplissage du questionnaire) _____ h _____ min

Qui est concerné ?

 Les entreprises et les propriétaires forestiers qui réunissent **à la fois** les conditions suivantes:
 1 - sont propriétaires des coupes, soit parce qu'ils les ont achetées sur pied, soit parce qu'elles sont issues de leurs propriétés, soit parce qu'elles ont été cédées gratuitement,
 2 - ET assurent l'abattage, le façonnage, le débardage, le tri par catégorie de bois et généralement le transport du bois chez l'utilisateur à l'aide de salariés ou de sous-traitants,
 3 - ET approvisionnent directement en bois une unité industrielle de première transformation (cas fréquent de l'exploitant forestier scieur) OU, si ce n'est pas le cas, vendent ou revendent le bois, directement ou par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant, à un utilisateur industriel de première transformation ou à un particulier.

 Les entrepreneurs de travaux forestiers* et les prestataires de service (abattage, débardage...), ne sont pas concernés par cette enquête.

* Certains entrepreneurs de travaux forestiers à titre principal complètent cependant leur activité par la vente de bois de chauffage. Ils relèvent alors de l'enquête « exploitation forestière » pour cette partie de leur activité.

Seules les coupes dont vous êtes propriétaire (coupes achetées sur pied ou issues de vos propriétés) doivent figurer sur ce questionnaire.

Observations : indiquez ci-dessous vos observations éventuelles

Activité d'exploitation forestière en 2018

 Avez-vous en 2018 exploité vos bois, directement ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant, pour les vendre abattus ou pour approvisionner votre scierie ? oui ☐ non ☐

 - Si vous avez abattu du bois de chauffage pour le vendre vous êtes concerné par cette enquête.

 - Si vous avez abattu des bois pour le compte d'un exploitant vous n'êtes pas concerné par cette enquête (c'est lui qui vendra ses bois ou les utilisera et qui doit répondre à l'enquête).

 Si vous avez vendu votre bois sur pied vous n'êtes pas concerné par cette enquête.

Activité de sciage en 2018

 Au cours de l'exercice 2018, votre entreprise a-t-elle eu une activité de sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois ? oui ☐ non ☐
 ↳ Si oui, merci de remplir le questionnaire « Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois ».

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique (Cnis), cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Via n° 2019-A-343 AG du Ministère chargé de l'agriculture et du Ministre chargé de l'économie, valable pour l'année 2019.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - 3, rue Babinet de Jouy - 75349 Paris 07 SP.

- 4 -

- 1 -

Récolte par département - Volumes de bois exploités en 2018 par votre entreprise sur des coupes achetées sur pied ou issues de vos propriétés

				1	2	3	4	5	98	Récolte utilisée dans vos ateliers et chablis			
									98	Total entreprise	99] dont utilisé par l'entreprise	9k] dont produits accidentels (chablis)	Code
				Unité	Code du département de récolte			Code					
Grumes et billons destinés au sciage, au placage (tranchage et déroulage) ou à la fabrication de merrains (en m³ ronds sur écorce)	Feuillus	m³ r	Chêne à tranchage et merrain	100									100
		m³ r	Chêne à sciage	110									110
		m³ r	Hêtre à déroulage	130									130
		m³ r	Hêtre à sciage	140									140
		m³ r	Châtaignier	170									170
		m³ r	Feuillus précieux (noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers) à placage	172									172
		m³ r	Feuillus précieux (noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers) à sciage	174									174
		m³ r	Peuplier à déroulage	240									240
		m³ r	Peuplier à sciage	250									250
		m³ r	Autres feuillus	270									270
		m³ r	Total grumes de feuillus	280									280
	Conifères	m³ r	Sapin, épicéa	300									300
		m³ r	Douglas	310									310
		m³ r	Mélèze	320									320
		m³ r	Pin maritime à placage	330									330
		m³ r	Pin maritime à sciage	340									340
		m³ r	Pin sylvestre	360									360
		m³ r	Autres conifères	370									370
		m³ r	Total grumes de conifères	380									380
			m³ r	Total grumes de feuillus et de conifères	400								400
			m³ r	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	405								405
			m³ r	dont livré hors France métropolitaine	410								410
Rondins et plaquettes forestières destinés à la trituration pour pâtes et panneaux (en tonnes, écorce comprise)	tonne	Feuillus	520									520	
	tonne	Conifères blancs (sapin-épicéa)	530									530	
	tonne	Pin maritime	550									550	
	tonne	Autres conifères rouges	554									554	
	tonne	Total bois de trituration	580									580	
	tonne	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	585									585	
	tonne	dont livré hors France métropolitaine	590									590	
Autres bois destinés à l'industrie (en m³ ronds sur écorce)	m³ r	Poteaux (conifères)	630									630	
	m³ r	Autres bois d'industrie feuillus	645									645	
	m³ r	Autres bois d'industrie conifères	655									655	
	m³ r	Total autres bois d'industrie	690									690	
	m³ r	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	695									695	
		m³ r	dont livré hors France métropolitaine	700								700	
Bois destinés à l'énergie (en tonnes, écorce comprise)	tonne	Bois ronds en grande longueur (supérieure à 2 mètres) ¹	812									812	
	tonne	Bois en rondins, bûches (2 mètres ou moins) et souches ²	814									814	
	tonne	Plaquettes forestières ³	816									816	
	tonne	Bois ronds pour carbonisation	820									820	
	tonne	Total bois énergie	830									830	
Pour convertir les stères en tonnes, il faut diviser le nombre de stères par 2.	tonne	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	835									835	
	tonne	dont livré hors France métropolitaine	840									840	

1. 812 : les bois ronds en grande longueur (supérieure à 2 mètres) sont destinés à la fabrication de bûches ou de plaquettes en atelier, hors forêt.

2. 814 : les rondins (non fendus) et les bûches (fendues) ont une longueur inférieure ou égale à 2 mètres. Ils peuvent être livrés tels quels ou être destinés à la fabrication de bûches plus courtes ou de plaquettes en atelier hors forêt. Les souches doivent être incluses dans cette catégorie.

3. 816 : les plaquettes forestières sont les plaquettes broyées en forêt sur coupe ou bord de route.

6. ANNEXE - QUESTIONNAIRE EAB ENTREPRISES DE PREMIERE TRANSFORMATION

Autres produits transformés en 2018
(bois profilés, panneaux pour parquets, fibre, laine et farine de bois, bois imprégnés)

Code Prodcom	Indiquez les produits connexes en page 3	Production commercialisée			
		Unité	Code	Quantité totale	Monnaie totale des facturations en euros (HT)
Bois profilés de conifères					
16 10 21 10	Lames pour parquet pin maritime	m ²	4102		
16 10 21 10	Lames pour parquet autres conifères	m ²	4104		
16 10 21 10	Lames pour terrasse pin maritime	m ²	4122		
16 10 21 10	Lames pour terrasse autres conifères	m ²	4124		
16 10 21 10	Lames pour lambris pin maritime	m ²	4130		
16 10 21 10	Lames pour lambris autres conifères	m ²	4140		
16 10 21 10	Lames pour bardage conifères	m ²	4145		
16 10 21 10	Moules et baguettes de conifères	ml	4155		
Bois profilés de feuillus tempérés					
16 10 12 77	Lames pour parquet chêne	m ²	4201		
16 10 23 00	Lames pour parquet autres feuillus tempérés	m ²	4202		
16 10 12 77	Lames pour terrasse chêne	m ²	4204		
16 10 23 00	Lames pour terrasse autres feuillus tempérés	m ²	4206		
16 10 23 00	Lames pour lambris feuillus tempérés	m ²	4235		
16 10 23 00	Lames pour bardage feuillus tempérés	m ²	4245		
16 10 23 00	Moules et baguettes de feuillus tempérés	ml	4255		
Bois profilés de bois tropicaux (non compris bambou)					
16 10 23 00	Lames pour parquet de bois tropicaux	m ²	4300		
16 10 23 00	Lames pour terrasse de bois tropicaux	m ²	4320		
16 10 23 00	Lames pour lambris de bois tropicaux	m ²	4330		
16 10 23 00	Lames pour bardage tropicaux	m ²	4345		
16 10 23 00	Moules et baguettes de bois tropicaux	ml	4350		
Panneaux pour parquets en bois					
16 22 10 30	Panneaux parquets mosaïques	m ²	4600		
16 22 10 60	Panneaux parquets contrecollés en bois	m ²	4610		
Fibre, laine et farine de bois					
16 10 24 00	Fibre, laine et farine de bois	tonnes	5330		
Bois injectés ou imprégnés					
16 10 31 16	Poteaux de conifères ¹ injectés ou imprégnés	m ³ ronds	5400		
16 10 32 00	Bois sous rails imprégnés	m ³ sciages	5415		
16 10 31 16	Autres bois imprégnés	m ³ sciages	5435		
Injection ou imprégnation à façon²					
16 10 91 00	Injection ou imprégnation à façon de poteaux de conifères	m ³ ronds	5500		
16 10 91 00	Injection ou imprégnation à façon de bois sous rails	m ³ sciages	5515		
16 10 91 00	Injection ou imprégnation à façon d'autres bois ¹ m ³ sciages	m ³ sciages	5535		

1. Poteaux de 6 à 18 mètres de longueur et de 45 à 90 centimètres de circonférence maximum.
2. La partie « à façon » correspond à une prestation de service (l'entreprise n'est pas propriétaire des bois traités). Les quantités correspondent aux quantités traitées.

Charge statistique
Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ? _____ h _____ min
(recherche des données + remplissage du questionnaire)

Observations : indiquez ci-dessous vos observations éventuelles

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)
Enquête annuelle sur la branche d'activité « Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois » en 2018
NAF 16.10A ET PARTIES DE 16.10B, 16.22Z ET 16.24Z
Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique est obligatoire.
(voir liste encadré en bas de la page).

Cachet de l'entreprise

Identification de l'entreprise
Réserve au service enquêteur (gestion année n)
Identifiant N° : _____ REGSIEGE _____ DEPSIEGE _____ SIREN _____ REGSAISIE _____
Raison sociale et adresse du siège social de l'entreprise : _____

Correspondant entreprise
Nom : _____
Prénom : _____
Tél. fixe : _____
Portable : _____
Fax : _____
Courriel : _____

Produits concernés par l'enquête :
• Sciages bruts d'une épaisseur de plus de 6 mm à partir de grumes
• Sciages rabotés, aboutés ou poncés d'une épaisseur de plus de 6 mm
• Merisiers ou Bois sous rails non imprégnés
• Lames pour parquets ou terrasses et lambris, moules, baguettes et de panneaux pour parquets
• Fibre, laine, farine de bois
• Bois injectés ou imprégnés (y compris à façon)
• Tous les produits connexes de ces activités.

Activité de sciage en 2018
Au cours de l'exercice 2018 :
- avez-vous scié des grumes ou des bilons ? oui ☐ non ☐
 ↳ si oui :
 - avez-vous produit des merisiers ou des bois sous rails ? oui ☐ non ☐
 - avez-vous produit d'autres sciages ? oui ☐ non ☐
 ↳ si oui, avez-vous produit uniquement des sciages à façon ? oui ☐ non ☐
- avez-vous produit des lames, des moules, des panneaux pour parquets, de la fibre, de la laine, de la farine de bois ou des bois traités ? oui ☐ non ☐

Grumes : stocks et approvisionnement en 2018
Le total : stock de début – stock de fin + approvisionnements, doit être largement supérieur aux volumes de sciages produits à déclarer en page 2 et 3.

	Code	Feuillus tempérés	Conifères	Tropicaux
Stocks début (au 01/01/2018)	m ³ r	110		
Stocks fin (au 31/12/2018)	m ³ r	120		

Grumes : stocks et approvisionnement en 2018
Grumes ou bilons abattus par votre entreprise m³ r 111
Reportez ici les volumes déclarés dans le questionnaire « Exploitation forestière » (colonne 99 dont utilisé par l'entreprise, lignes 280 et 380).
Grumes ou bilons achetés à une autre entreprise ou à d'autres organismes¹ m³ r 114
1. Hors exploitants forestiers
Grumes ou bilons achetés à des exploitants forestiers m³ r 115
Répartissez approximativement ces volumes en pourcentage dans les lignes 116 à 199.
- provenance du même département que le siège de votre scierie 116 _____ % _____ %
- provenance d'un autre département de votre région 117 _____ % _____ %
- provenance d'une autre région de France métropolitaine 118 _____ % _____ %
- provenance hors France métropolitaine 119 _____ % _____ %

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique (Cnis), cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.
Visa n° 2019A 344 AG du Ministère chargé de l'agriculture et du Ministère chargé de l'économie, valable pour l'année 2019.
Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout délit de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.
Questionnaire confidentiel destiné au service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - 3, rue Badier de Jouy - 75349 Paris 07 SP.

Sciages par établissement en 2018 : commercialisés ou utilisés par votre entreprise (colonne 1 + 4 de la page 3)

Tous sciages par essence sauf merrains et bois sous rails en m³ sciages

Les sciages à façon réalisés par votre entreprise pour le compte de tiers ne doivent pas être déclarés ci-dessous mais uniquement en page 3, colonne 5.

NIC de l'établissement (le NIC correspond aux cinq derniers chiffres du SIRET)	1	2	3	4	98 Total entreprise
Département					
Commune					

Feuillus tempérés en m³ sciages	Code				
Chêne plots	2120				
Chêne avivés	2150				
Autres sciages de chêne	2160				
Hêtre plots	2200				
Hêtre avivés	2230				
Autres sciages de hêtre	2240				
Châtaignier	2270				
Feuillus précieux (noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers)	2285				
Peuplier choix 1 et 2	2300				
Autres sciages de peuplier	2315				
Autres feuillus	2330				
Total feuillus tempérés¹	2350				
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	2351				
dont séchés artificiellement	2352				

Bois tropicaux en m³ sciages					
Total tropicaux¹	2600				
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	2601				
dont séchés artificiellement	2602				

Conifères en m³ sciages					
Sapin-épicéa choix 0 et 1	3400				
Sapin-épicéa autres choix	3425				
Douglas choix 0 et 1	3441				
Douglas autres choix	3445				
Mélèze	3450				
Pin maritime choix 0 et 1	3460				
Pin maritime autres choix	3485				
Pin sylvestre choix 0 et 1	3500				
Pin sylvestre autres choix	3525				
Autres conifères	3540				
Total conifères¹	3550				
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	3551				
dont séchés artificiellement	3552				

Total toutes essences					
------------------------------	--	--	--	--	--

1. Le total colonne 98 (lignes 2350, 2600, 3550) doit être égal au total colonne (1) + colonne (4) (lignes 1170, 1210, 1250) de la page 3.

- 2 -

Sciages : volumes et facturations en 2018

Production, commercialisée ou non de sciages et produits connexes en 2018

**Produits du sciage en 2018** (déroulage et tranchage inférieurs à 6 mm d'épaisseur exclus) en m³ sciages

**Indiquez les volumes
que vous produisez
et non
les volumes de grumes**

Code Prodcom	Production commercialisée			Production non commercialisée	
	Quantités totales y. c. produites à façon par des tiers pour le compte de l'entreprise (1)	dont quantités exportées (2)	Montant total des facturations en euros (HT) (3)	Quantités utilisées par votre entreprise (4)	Sciages à façon produits par l'entreprise pour des tiers (5)
	Merrains et bois sous rails				
16 24 12 00	Merrains (fendus ou sciés)	1100			
	dont merrains certifiés provenant de forêts gérées durablement	1101			
16 10 13 00	Bois sous rails (toutes essences, non imprégnés)	1130			
	dont bois sous rails certifiés provenant de forêts gérées durablement	1131			
Sciages bruts, rabotés, poncés ou aboutés					
	Sciages de feuillus tempérés	1155			
	Sciages rabotés, poncés ou aboutés	1160			
	Total feuillus tempérés¹	1170			
16 10 12 50	Sciages de bois tropicaux	1210			
	Sciages bruts, rabotés, poncés ou aboutés¹				
16 10 12 71	Sciages de conifères	1216			
	Sapin-épicéa : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1241			
16 10 11 34	Sapin-épicéa : sciages bruts	1217			
16 10 11 36	Pin sylvestre : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1242			
16 10 11 36	Pin sylvestre : sciages bruts	1218			
16 10 11 38	Autres conifères : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1243			
16 10 11 38	Autres conifères : sciages bruts	1250			
	Total conifères¹	1250			

1. Le total colonne (4), + colonne (5), lignes 1216, 1217, 1241, 1242, doit être égal au volume de la ligne 3, colonne (5) (lignes 2150, 2450, 2550).

1. Le total colonne (1) + colonne (4) (lignes 1170, 1210, 1250) doit être égal aux sciages de la page 2, colonne 98 (lignes 2350, 2600, 3550).

Produits connexes en 2018 (y compris générés par les produits de la page 4) en tonnes

		Code	Production commercialisée			Production non commercialisée		
			Quantités totales livrées	dont quantités livrées pour production d'énergie	Montant total des facturations en euros (HT)	Quantités transformées dans votre entreprise	Quantités consommées dans l'entreprise pour production d'énergie	Autres productions
Produits destinés à la trituration								
16 10 25 05	Plaquettes feuillues	1400						
16 10 25 03	Plaquettes conifères	1410						
	Sciures	1435						
	Autres sous-produits (y compris écorces)	1445						
Produits destinés à d'autres utilisations dont la production d'énergie								
	Sciures	1480						
	Écorces	1510						
	Plaquettes de scières	1522						
	Autres sous-produits	1524						
Total produits connexes		1530						

- 3 -